
Guide de conduite d'une opération à faible impact carbone V3 – mai 2020



Présentation du guide de conduite d'opération

- Ce guide a été conçu par le Cerema (Louis Bourru) et Tribu Énergie (Tristan le Menahèze) pour le compte de l'ADEME et la DREAL Pays de la Loire dans le cadre du programme Objectif Bâtiment Énergie Carbone (OBEC).
- Le programme OBEC visait à accompagner l'expérimentation d'un nouveau référentiel pour les bâtiments neufs : le référentiel E+C- :
- **Pour aller plus loin :** <http://www.batiment-energiecarbone.fr/>
- Le référentiel E+C- comporte 2 parties :
 - « Bilan énergétique » qui permet de viser l'énergie positive (E+).
 - « L'analyse du cycle de vie » (ACV) qui permet d'estimer les émissions de gaz à effet de serre du projet.
- **Le guide de « conduite d'opération à faible impact carbone » se focalise sur la nouveauté apportée par l'expérimentation E+C- : l'évaluation des émissions de GES du projet par la méthode ACV. La dimension E+ ne sera pas le propos principal du guide.**

Préambule au guide

Ce guide a fait l'objet d'une relecture par un groupe de travail composé de professionnels de la région Pays de la Loire (maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre). Tous nos remerciements à :

Prénom Nom	Structure	Positionnement
Anaïg Lebeau	Région Pays de la Loire	MOA lycées
Vincent Braire	Pouget Consultants	MOE BET et AMO
Romain Marten	Ad'hoc Architecture	MOE architecte ingén.
Vianney Molle	La nantaise habitation	MOA bailleur social
Jean-Michel Morisseau	Angers Loire Habitat	MOA bailleur social
Samuel Rialland	Atlanbois	AMO filière bois
Blandine Jagoudel	Ville de Couëron	Service énergie
Laurence Clémenceau	Ville de La Haye Fouassière	MOA mairie adjointe
Florian Piton	DHUP	Ministère de l'Ecologie
Tristan Le Menaheze	Tribu Energie	BET référent OBEC
Louis Bourru	CEREMA Ouest	BET référent OBEC
Benoît Rocher	DREAL Pays de la Loire	Ministère de l'Ecologie

Préambule au guide

Ce guide :

- s'adresse aux maîtres d'ouvrage, à leurs conducteurs d'opération et assistants à maîtrise d'ouvrage.
- traite des projets neufs et ne traite pas des projets de réhabilitation à faible impact carbone, même si certains éléments restent valables.
- parle couramment « d'étude ACV ». Mais pour rappel, le référentiel E+C-, bien qu'il propose une méthode d'évaluation multicritère, fixe des exigences de résultats sur le seul indicateur « émissions de GES ».
- propose dans certaines diapositives, des pistes de travail pour réduire l'impact carbone du projet, **via des leviers qui ne sont pas encore traités dans le référentiel E+C-**.
- Dans ce cas, ces leviers apparaîtront en violet dans le guide. Ces leviers n'ont pas d'impact sur le résultat du calcul E+C- mais ont un impact positif sur la planète. Ce sont des « effort facultatifs » au regard de la méthode E+C-.

Préambule au guide

Les versions du guide :

- V1 (juin 2018): Ce guide a été initialement rédigé en juin 2018 pour aider les maîtres d'ouvrage dans leur conduite d'opérations dans le cadre de l'expérimentation E+C-.
- V2 (novembre 2018): La concertation avec les acteurs entre juin et octobre 2018 a permis de l'enrichir du regard des professionnels et de publier une V2.
- V3 (mai 2020): La partie sur la rédaction des dossiers de consultations des entreprises en marchés publics a été enrichie sur la base du retour d'expérience du lycée de Nort-sur-Erdre (Conseil Régional des Pays de la Loire) et d'opérations suivies par le Cerema en tant qu'AMO HQE bas carbone.

Avertissement: Ce guide propose des leviers pour diminuer l'impact carbone des opérations **selon le référentiel initial E+C-**. Même si certains indicateurs sont amenés à évoluer dans la RE2020, ces leviers restent toujours efficaces pour diminuer l'impact carbone réel des opérations, même si cela ne se verra pas toujours dans les indicateurs finaux RE2020.

Exemple: sur l'impact carbone de la parcelle et du VRD.

Le guide est composé des parties suivantes:

Introduction:

- Présentation du guide ([diapos 2 à 6](#))
- Contexte et rappel des principes de l'expérimentation E+C- ([7 à 23](#))

Les parties du guide:

- 1) Montage de l'opération (études préalables) ([28-29](#))
 - 2) Programmation ([30 à 36](#))
 - 3) Sélection de la maîtrise d'œuvre ([37 à 42](#))
 - 4) Études de conception APS / APD ([43 à 59](#))
 - 5) Études de conception PRO / DCE, la rédaction des marchés ([60 à 98](#))
 - 6) Réalisation et réception ([99 à 105](#))
 - 7) Exploitation ([106-107](#))
 - 8) La labellisation E+C- ([108 à 115](#))
- Bibliographie et sources: diapos [116 et 117](#)



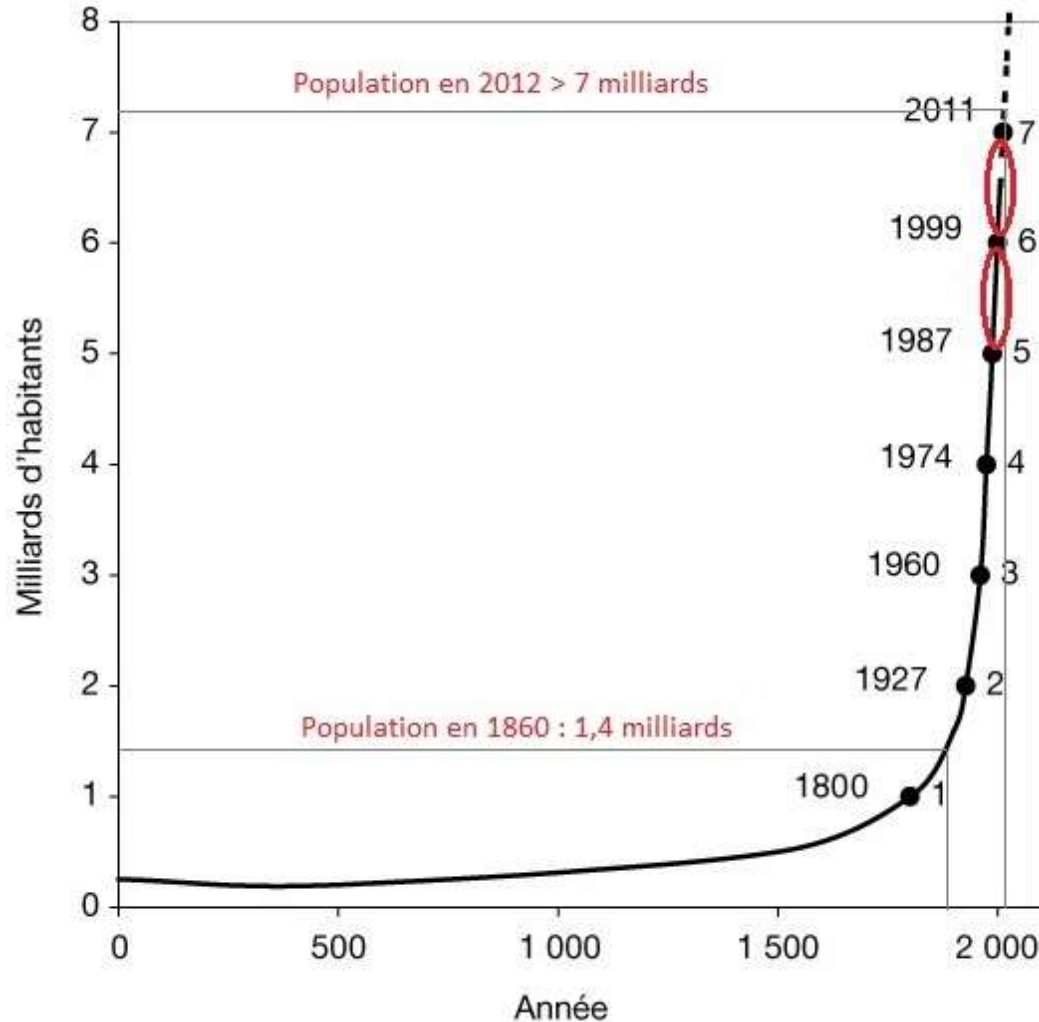
Bâtiment à
Énergie Positive
& **Réduction Carbone**



Contexte et rappel des grands principes de l'expérimentation E+C-

Contexte climatique-Une équation à résoudre

Evolution de la population mondiale



12 ans

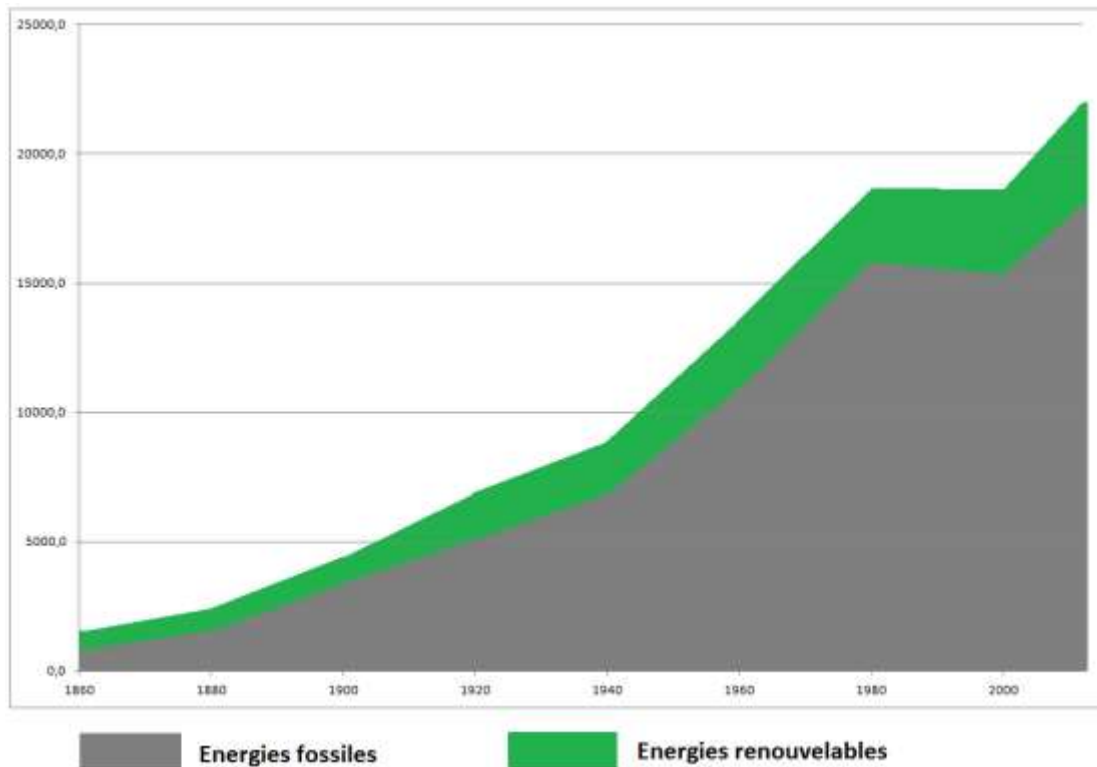
+1 Milliard

1860 > 2012

x5

Contexte climatique-Une équation à résoudre

Évolution de la consommation énergétique **par habitant**
entre 1860 et 2012 en kWh/an



x15

Composée à

80%

de



Pétrole



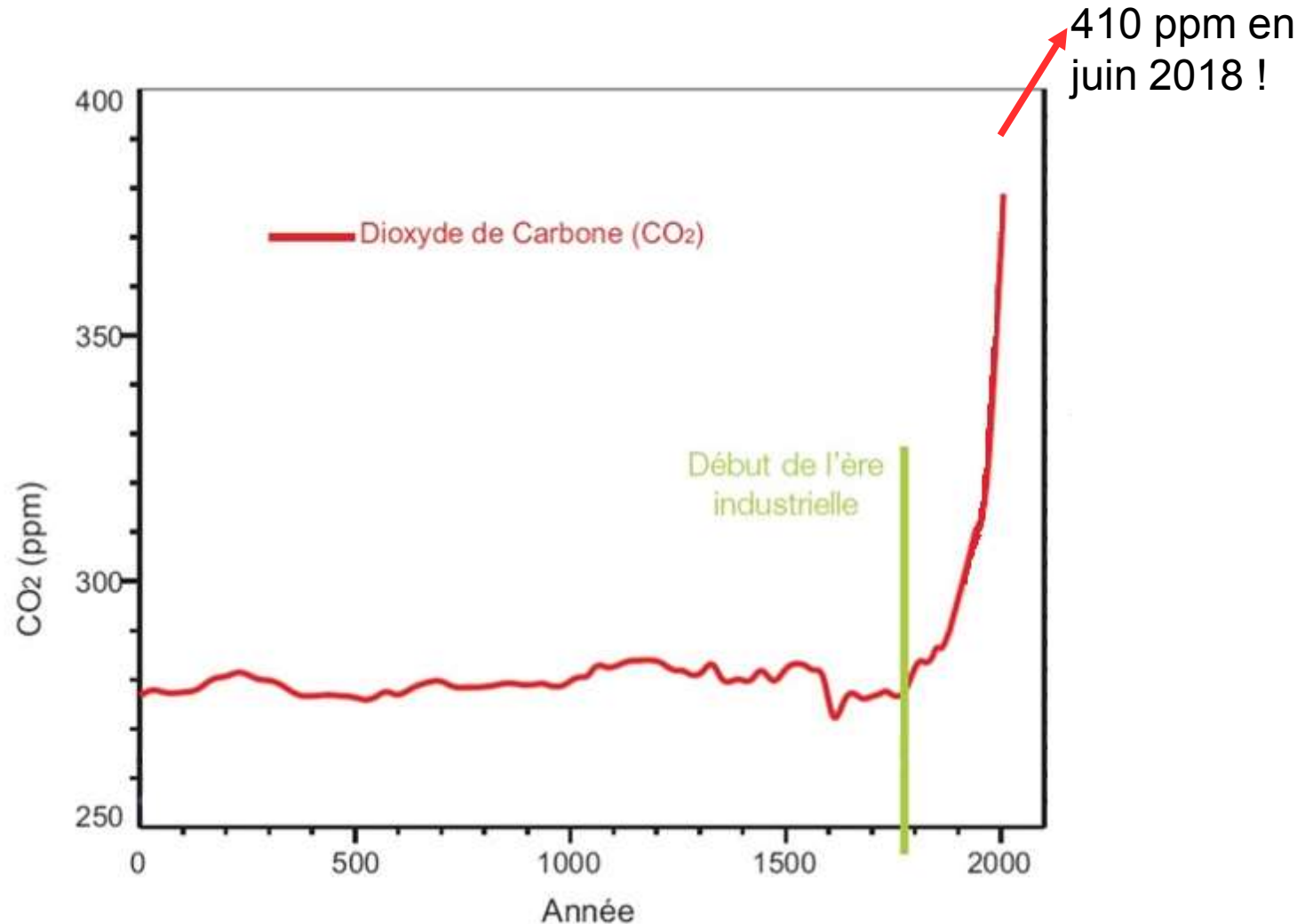
Charbon



Gaz

Contexte climatique-Une équation à résoudre

Une concentration en gaz à effet de serre dans l'atmosphère toujours plus importante



Contexte climatique-Une équation à résoudre

Objectifs à viser sur les émissions de gaz à effet de serre :



Gaz à effet de serre (GES)

$\div 2$ entre 1990 et 2050

En France et dans les pays développés

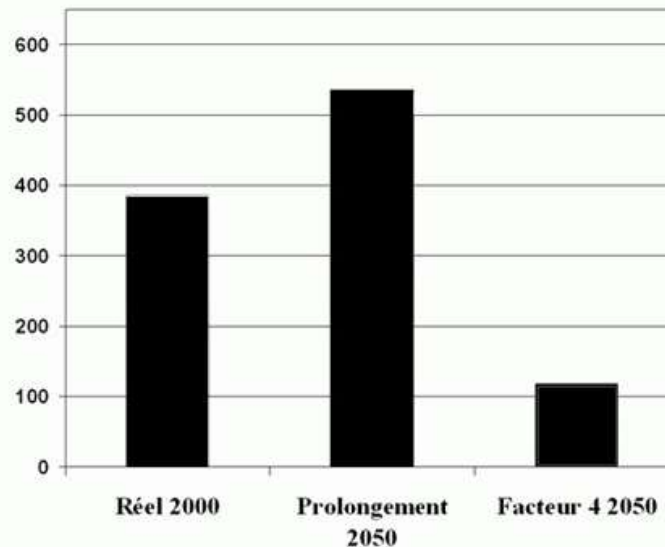
$\div 4$



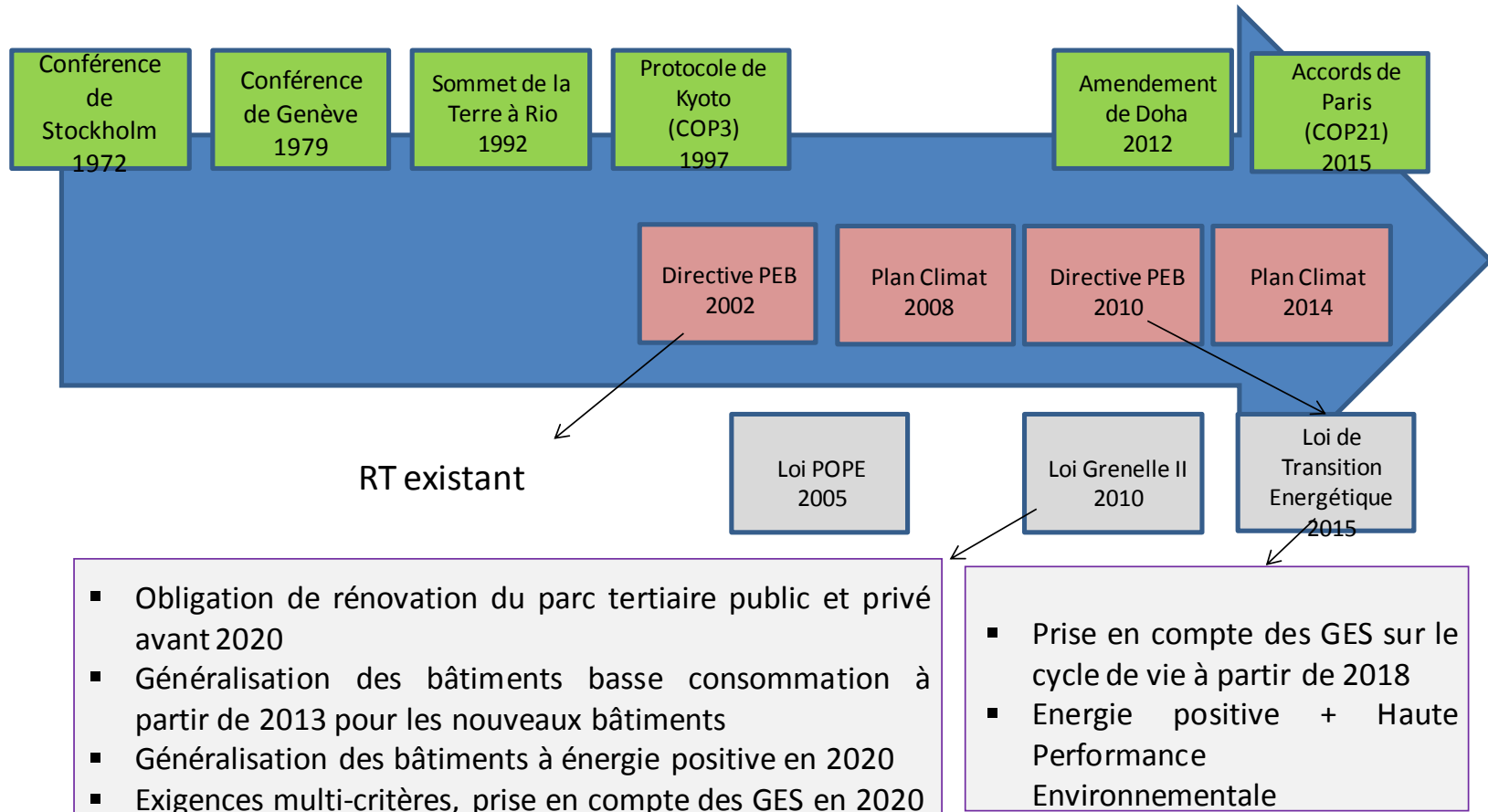
Facteur 4

Le dimensionnement du problème « facteur 4 »

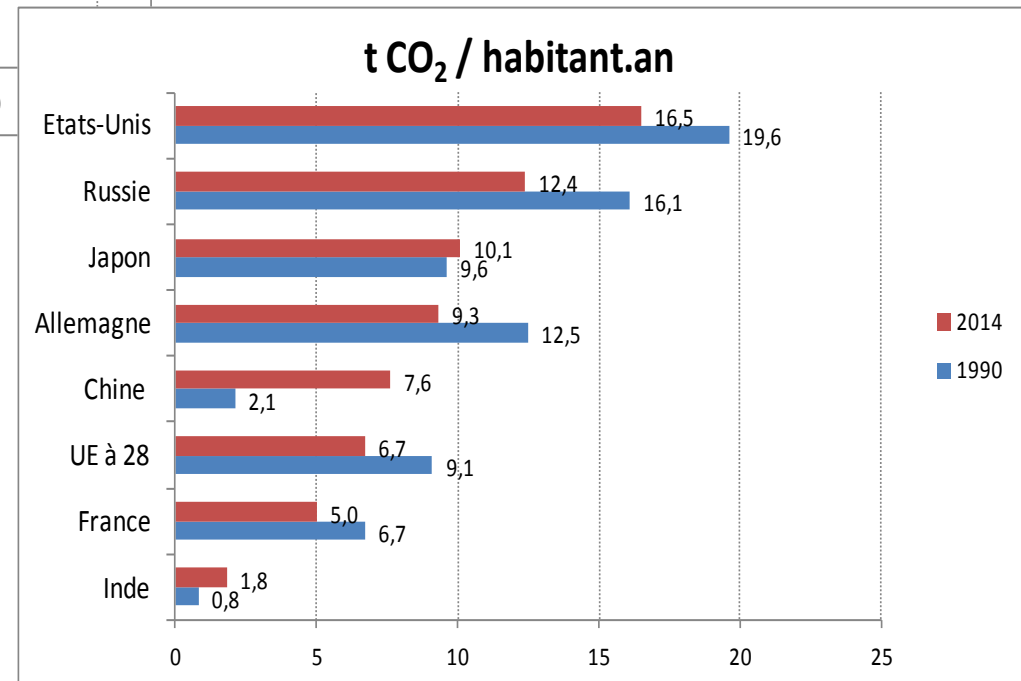
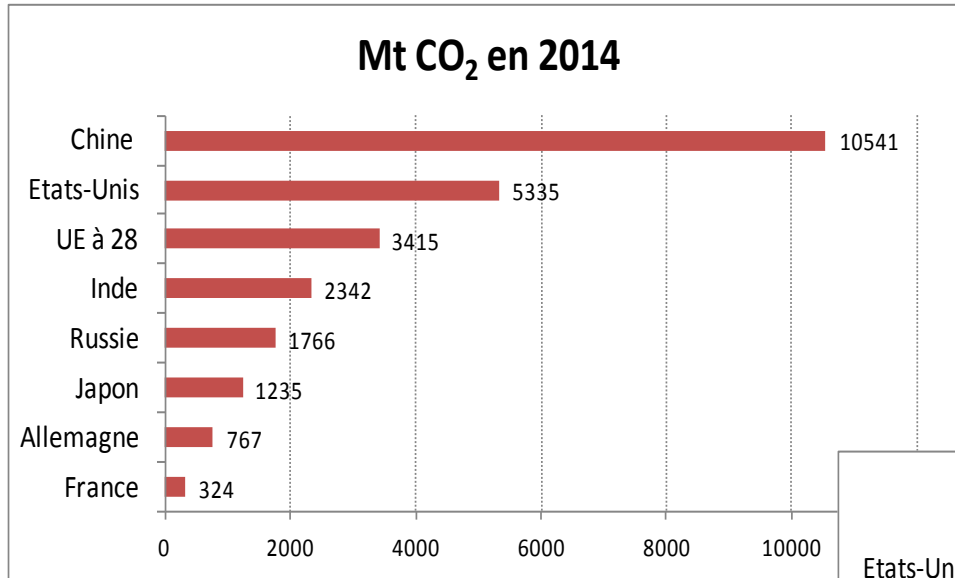
En MtCO₂



Des objectifs de performance toujours plus ambitieux

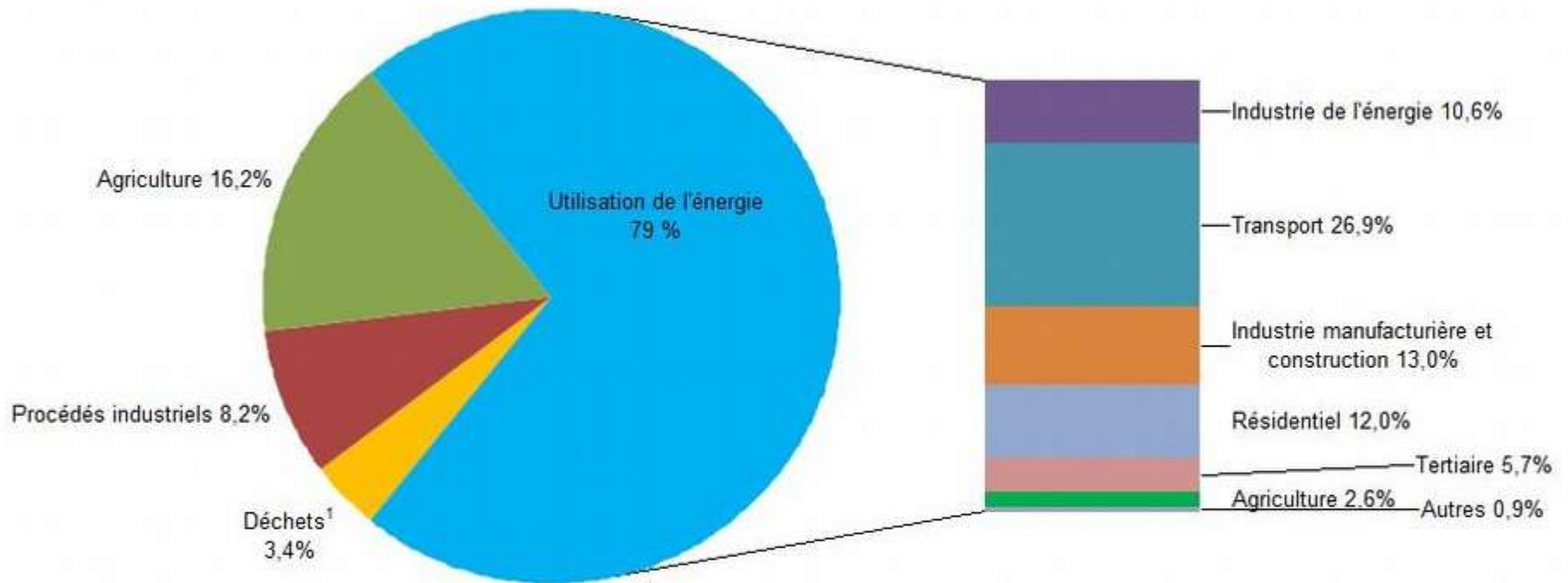


Contexte climatique - Emissions CO2 au niveau mondial



Des efforts insuffisants, peu de différence constatée en 2014 / 1990

Répartition par source des émissions de GES² en France en 2013



Notes : ¹ = hors incinération des déchets avec récupération d'énergie (incluse dans "Industrie de l'énergie"). ; ² = hors utilisation des terres, leur changement et la forêt (UTCF).

Source : Agence européenne pour l'environnement, octobre 2015

Contexte climatique – Bilan



Facture énergétique des français : 63 Milliards d'euros par an



Ménages français en situation de précarité énergétique : 13%



Le bâtiment en France : 43% de la consommation d'énergie



Le bâtiment en France : 25% des émissions de CO2



L'appauvrissement des ressources : il ne reste de 40 ans de réserve de pétrole

ACV : analyse en cycle de vie

MOA : maîtrise d'ouvrage

AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage

MOE : maîtrise d'œuvre

GES : gaz à effet de serre

Eges : niveau d'émissions de gaz à effet de serre du bâtiment

EgesPCE : niveau d'émissions de gaz à effet de serre du contributeur produits de construction et équipements

VRD : voirie et réseaux divers

GO : gros œuvre

ITE : isolation thermique par l'extérieur

Bbio : besoin bioclimatique, indicateur relatif aux besoins de chauffage, de refroidissement et d'éclairage artificiel de la RT 2012

MDEGD : module de donnée environnementale générique par défaut

FDES : fiches de déclaration environnementale et sanitaire

PEP : profil environnemental produits

OBEC : Objectif Bâtiment Énergie Carbone

RSEE : Récapitulatif Standardisé d'étude environnementale

ère

- **1 étape (avril 2015 – octobre 2016) : concertation de l'ensemble des acteurs de l'acte de construire**
- Un référentiel énergie carbone a été défini par des groupes de travail de professionnels du bâtiment et publié en octobre 2016, pour permettre d'évaluer les performances environnementale et énergétique des constructions neuves.

ème

- **2 étape (depuis octobre 2016) : l'expérimentation**
- Tous les maîtres d'ouvrage sont invités à s'engager dans l'expérimentation en renseignant les données technico-économique des projets dans l'observatoire national : <http://www.batiment-energiecarbone.fr>

ème

- **3 étape (en cours) : l'analyse des retours d'expériences pour construire la future réglementation environnementale d'ici 2020**

3 grandes actions menées dans chaque région pour accompagner l'expérimentation :

1) Réalisation de 20 études ACV (Cerema et Tribu Énergie en Région Pays de la Loire) : Caractérisation technico-économique de 20 projets terminés ou en finalisation

2) Accompagnement technique et financier de 10 ACV sur des opérations en conception : Analyse de sensibilité des vecteurs énergétiques, modes constructif et second œuvre

3) Sessions de formation des maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre et assistants à maîtrise d'ouvrage

En savoir plus : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/supports-de-formation-sur-les-batiments-a-energie-a4365.html>

Le bâtiment à énergie positive

- *réduit la consommation d'énergie non renouvelable*
- *embarque des systèmes performants*
- *renforce le recours aux énergies renouvelables*

Le bâtiment à faible empreinte carbone

- *réduit les émissions de Gaz à Effet de Serre sur l'ensemble du cycle de vie*
- *demande un effort bas-carbone sur la construction et l'exploitation du bâtiment*

Il pose un défi pour l'innovation dans la filière et la montée en compétence de l'ensemble de la filière

Dans le référentiel E+C-, les niveaux de performance d'un bâtiment neuf sont caractérisés par :

- Un niveau « Énergie » basé sur l'indicateur **Bilan BEPOS** exprimé en $\text{kWh}_{ep}/\text{m}^2_{\text{SRT}}/\text{an}$ par an
- Un niveau « Carbone » exprimé en $\text{kg eq.CO}_2/\text{m}^2_{\text{SDP}}$ basé sur :
 - **Eges** : indicateur des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de cycle de vie du bâtiment
 - **EgesPCE** : Indicateur des émissions de Gaz à Effet de Serre de produits de construction et des équipements utilisés sur l'ensemble de leur cycle de vie

En savoir plus : <http://www.batiment-energiecarbone.fr/>

Les **2 principaux contributeurs** au bilan d'émissions de gaz à effet de serre du bâtiment sont :

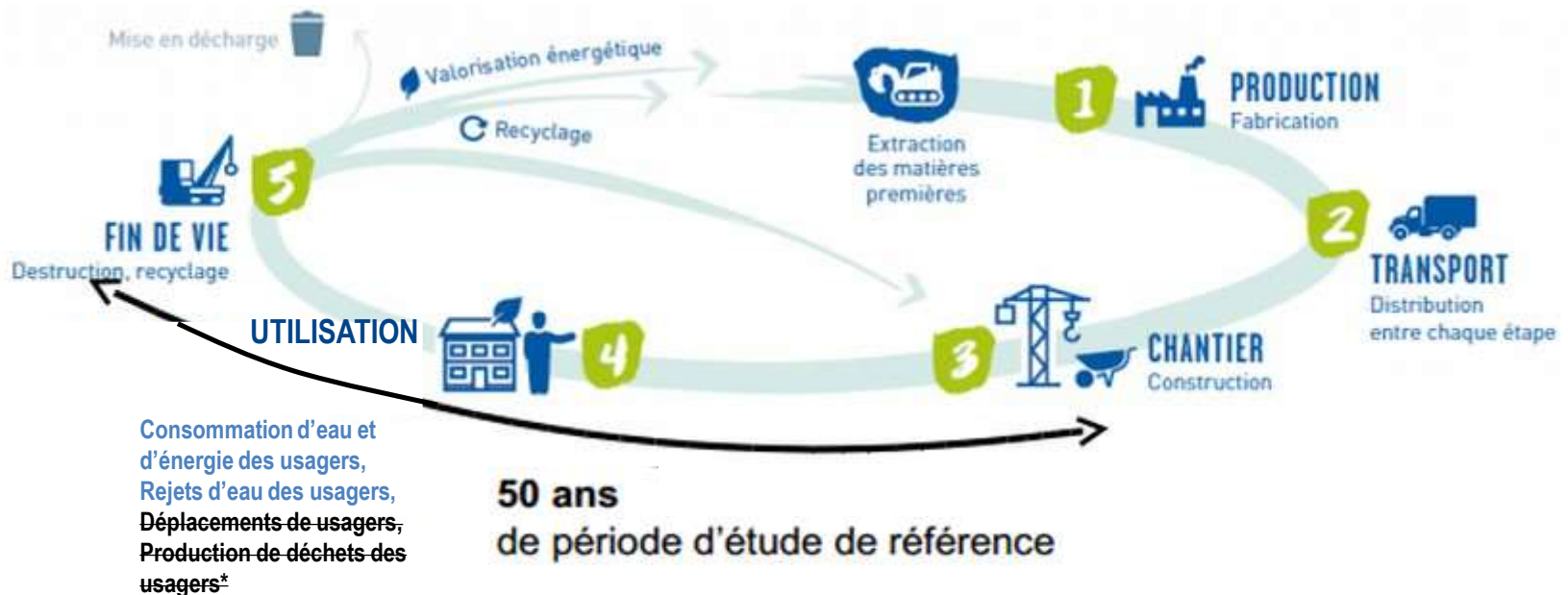
- Les **produits de construction et les équipements (PCE)** détaillé en 13 lots (VRD, fondations, couverture, CVC, etc.)
- Les **consommations d'énergie** liées à l'utilisation du bâtiment sur 50 ans.

2 autres contributeurs mais dont l'impact est plus marginal sur les émissions de gaz à effet de serre :

- Les impacts des consommations et rejets d'eau et d'énergie du **chantier de construction** du bâtiment et d'aménagement de la parcelle.
- Les **consommations et rejets d'eau** lors de la vie du bâtiment.

La méthode d'évaluation issue du référentiel E+C-

Pour chaque contributeur, la méthode permet de prendre en compte chaque étape du **cycle de vie d'un bâtiment** :



* éléments barrés : pris en compte dans les ACV traditionnelles mais non pris en compte dans le référentiel E+C-

Chaque donnée environnementale est calculée selon ce principe. Exemple pour une laine de chanvre, on compte l'impact de la récolte, transformation à l'usine, transport au magasin de distribution, fin de vie.

Autres leviers pour un projet à faible impact carbone

Afin d'adopter une démarche globale cohérente du point de vue de l'impact environnemental de l'opération, il convient de garder à l'esprit que d'autres leviers d'actions importants existent même s'ils ne sont pas comptabilisés actuellement dans le référentiel E+C-. Citons par exemple :

- Choisir un site d'implantation de l'opération qui soit accessible facilement par les transports en commun ou les modes doux (vélos, piéton...), et qui minimise les distances de déplacements des usagers (domicile travail et professionnels)
- Par une décision du maître d'ouvrage, faire en sorte de limiter les quantités de rendus papiers et le nombre d'exemplaires exigés à chaque phase.



Bâtiment à
Énergie Positive
& **Réduction Carbone**



Repères méthodologiques pour conduire, phase par phase, une opération à faible impact carbone

Les points clés pour réussir un projet à faible empreinte carbone résident dans 4 domaines :

1) La conduite de projet :

La réussite d'une opération de bâtiment « à faible impact carbone » passe en premier lieu par une **conduite de projet maîtrisée et organisée**. Cette conduite de projet se doit d'intégrer les exigences et compétences carbone aux différentes phases de projet, du montage, jusqu'à la mise en service du bâtiment.

2) La conception du bâtiment :

La diminution des émissions de GES passe par la combinaison d'une réflexion sur les usages, les choix architecturaux et les choix techniques du projet.

Optimisation des besoins fonctionnels dès le programme, en associant usagers et gestionnaires.

Comparaison des vecteurs énergétiques, des modes constructifs...

Démarche énergétique cohérente: bioclimatisme, réduction des besoins, utilisation d'équipements performants, recours aux ENR...

Les points clés pour réussir un projet à faible empreinte carbone résident dans 4 domaines :

3) La réalisation du bâtiment :

La réussite d'une opération de bâtiment « à faible impact carbone » passe avant tout par une mise en œuvre de qualité, et également par une maîtrise de l'impact du chantier sur l'environnement. Des chartes, des contrôles doivent être mis en œuvre et un suivi des consommations du chantier (eau, énergie) est fortement conseillé.

4) L'utilisation du bâtiment :

L'accompagnement, la sensibilisation des utilisateurs et de l'exploitant à la bonne gestion du bâtiment constituent le dernier point clef, qui conditionne fortement les émissions de GES réelles du bâtiment. Les consommations d'eau, d'énergie et les opérations de remplacement ont un impact sur la phase la plus longue du cycle de vie du bâtiment : la phase utilisation de 50 ans.

Ce guide se présente sous forme d'un **livret de bord**.

Il vise à accompagner le conducteur d'opération en lui indiquant les différents jalons et leviers permettant de suivre et anticiper les performances du projet au regard de l'ACV.

Tout au long de la lecture de ce guide : Ne pas oublier que l'ACV n'est qu'un critère parmi d'autres pour la réussite d'un projet: fonctionnel, économique, architecture, confort, acoustique, lumière...

Plan de la présentation du guide:

1. Montage de l'opération (études préalables)
2. Programmation
3. Sélection de la maîtrise d'œuvre
4. Études de conception APS / APD
5. Études de conception PRO / DCE
6. Réalisation et réception
7. Exploitation

1) Montage de l'opération

Étape	Organiser la maîtrise d'ouvrage
Objectif	Définir l'organisation et les compétences nécessaires au sein de la MOA pour mener à bien un projet de bâtiment à faible impact carbone

- Constituer un comité de pilotage et un comité technique
- **Recenser les compétences en interne** : Y-a-t-il dans l'équipe de MOA, une personne qui peut suivre le projet du point de vue ACV?
 - Si oui : désigner un référent « ACV » interne
 - Si non : identifier les besoins en AMO externe : ACV, environnement, énergie.
- Formaliser l'organisation entre le comité de pilotage, l'AMO, le comité technique et les missions du référent carbone.
- **Sensibiliser l'ensemble de la MOA** aux enjeux « énergie positive » et « ACV ».

Outils	Diaporamas de sensibilisation E+C-, formations E+C-, cahier des charges AMO E+C-...
---------------	---

1) Montage de l'opération (études préalables)

Étape	Réaliser des études préalables puis de faisabilité
Objectif	Choisir le site et le caractériser

- **Le choix du site** joue sur la limitation des émissions de GES du projet :
 - Déplacements futurs du personnel et usagers (non compté dans E+C-)
 - Possibilité de raccordement à un réseau de chaleur utilisant des ENR
 - Présence de masques solaires
- Réaliser une analyse de site pour décrire les atouts et contraintes de la parcelle influant sur E+C- pour les candidats (climat, gestion de l'eau...)
- **Le calcul de l'indicateur carbone Eges se fait à l'échelle de la parcelle**, avec tout ce qui figure au permis de construire, **dont aménagements extérieurs** : rationaliser le nombre de places de parkings, parking souterrain ou non ? Limiter les enrobés et clôtures, etc. car ces postes ont un impact non négligeable dans l'ACV.
- Zone à fortes contraintes sismiques ? Etude de sol à réaliser. Fondations spéciales ?
- Prévoir dans le planning prévisionnel de l'opération, **le temps nécessaire pour la réalisation des études, la concertation des usagers, la préparation HQE du chantier**

Outils	Cartographie des réseaux de chaleur, offre de transports en commun, tableaux multicritères... analyse de site, PLU, stations météo
--------	--

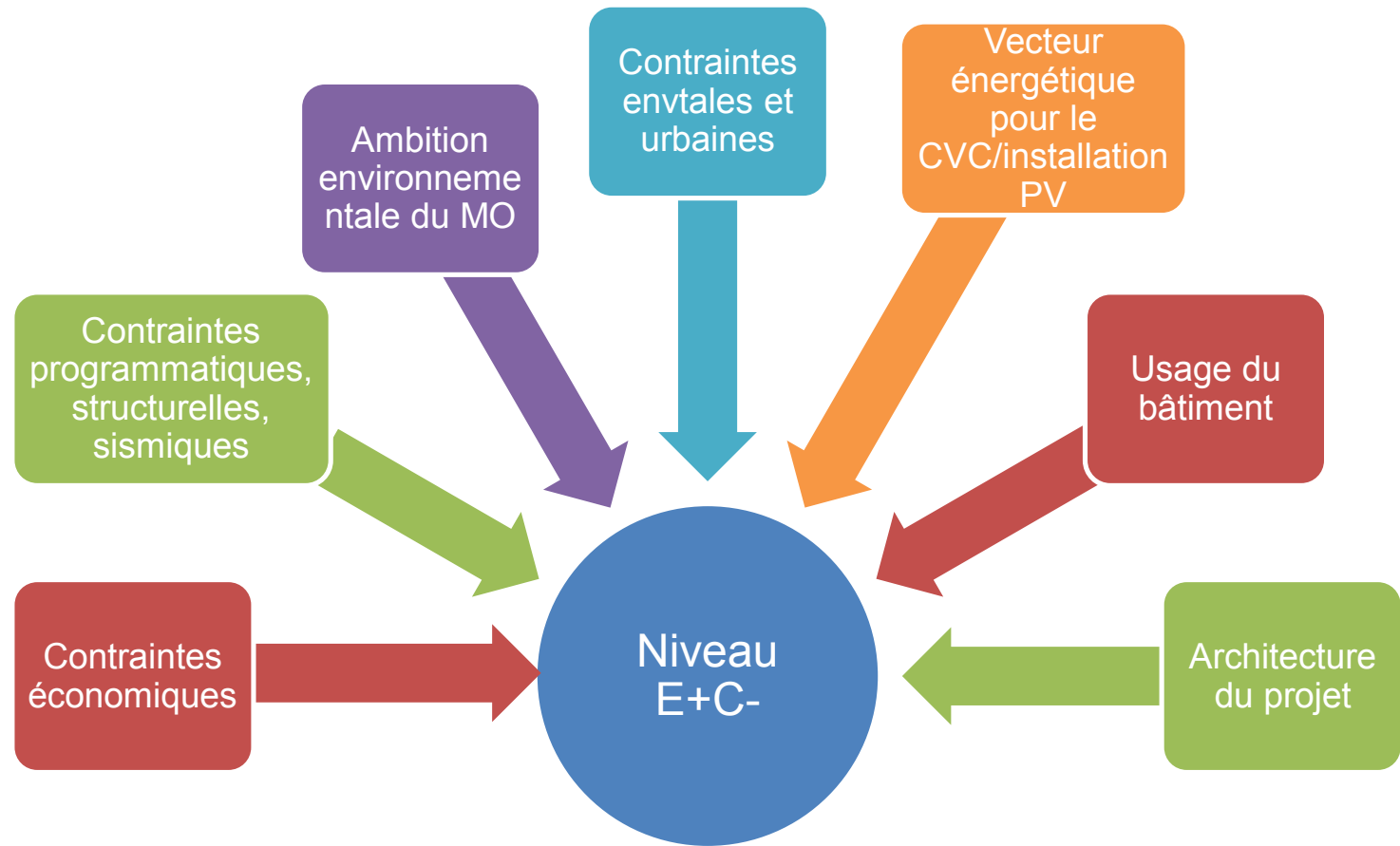
2) Phase de programmation

Étape	Pré-programme et programme
Objectif	Fournir un recueil complet des besoins et formaliser les exigences énergie, ACV, administratives et financières.

- Entretiens avec MOA, utilisateurs, exploitant pour optimiser les besoins fonctionnels et l'impact sur confort et ACV : places de parking, surfaces des logements ou bureaux, espaces communs, taille balcons, revêtements extérieurs et intérieurs...
- Rédaction des fiches espaces : choix des revêtements, limitation des T°consigne, éclairage...
- Détailler les exigences portant sur l'énergie, l'ACV et les indicateurs **chiffrés** auxquels le MOE devra répondre : Eges, EgesPCE...
- Demander une argumentation sur le choix du mode constructif par l'ACV, différentes variantes doivent être réalisées. Travailler et évaluer la compacité du projet.
- Demander une réflexion sur les émissions de GES dans l'étude de faisabilité des approvisionnement en énergie
- Préciser sur quel poste le MOE a toute latitude pour chercher à diminuer les émissions de GES.
- Fournir des scénarios d'usage et d'occupation précis pour les simulations.

Outils	Grilles d'entretien, études en coût global, tableaux multicritères...
---------------	---

2) Phase de programmation – choix du niveau E+C-



Outils

Grilles d'entretien, études en coût global, tableaux multicritères...

2) Phase de programmation

Étape 2-2 Fixer les études à réaliser

Objectif Intégrer les exigences E+C- dans la sélection

- **Fixer le type de rendu** : étude ou argumentation ACV qui est souhaitée selon les différentes phases: esquisse, APS, APD... Il est important de « prévenir » les candidats qu'ils s'engagent dans une démarche encore expérimentale, et qu'ils auront un certain nombre d'études à faire en connaissance de cause, puisque la liste est annoncée dès le programme.
- Dans le même temps, le MOA doit prendre en compte dans son planning d'opération, les temps d'études correspondant à cette demande de rendus E+C-
- Il est également important de préciser dans le cahier des charges du maître d'oeuvre, si le MOA lui confie la saisie du projet dans l'observatoire E+C-, et pour quel(s) stade(s) : 1 seule saisie à réception ou 1 au DCE + 1 à réception... car la récupération des données nécessaires à cette saisie représente un temps non négligeable.

Outils

Tableau des exigences E+C-, cahier des charges E+C- de la MOE

2) Phase de programmation

Étape 2-2	Fixer les études à réaliser
------------------	------------------------------------

Objectif	Intégrer les exigences E+C- dans la sélection
-----------------	---

- Plusieurs approches sont possibles pour la prise en compte du référentiel énergie carbone dans les rendus au début du projet :
 - Étude E+C- dès l'esquisse : impact des modes constructifs, des surfaces et métrés, du recours aux énergies renouvelables et apports gratuits... et beaucoup de données produits prises par défaut. L'étude doit donc être accompagnée d'un niveau d'incertitude.
 - Étude par ratios mais bien documentée : sans faire d'étude E+C- complète, des ratios sont apportés pour chaque mode constructif et vecteur énergie. Plus difficile à contrôler et à comparer d'un projet à l'autre.
 - Demander à l'esquisse une note argumentative d'une page qui justifie les choix du candidat au regard des émissions carbone.
 - APS: demander une 1^{ère} étude E+C-, pour se situer et trouver des pistes d'amélioration du projet.

Outils	Tableau des exigences E+C-, cahier des charges E+C- de la MOE
---------------	---

2) Phase de programmation – temps d'études

Ces durées d'études sont données à titre indicatif et dépendent de la taille du projet : pour obtenir le temps total d'étude, **choisir la première étude et ensuite ne compter que les mises à jour pour les phases suivantes.**

Phase	Moment de démarrage de l'étude ACV	Temps d'étude selon phase de démarrage	Commentaires
Esquisse	1ère étude ACV	données ratios : 4 jours Métrés plans + ratios : 6 jours	Étudier les variantes sur le GO, le vecteur énergétique et la stratégie des parkings - Incertitude de 30 % sur les résultats
APS	Mise à jour de l'étude ACV réalisée en esquisse	données ratios : 2 jours Métrés plans + ratios : 3 jours	Étudier les variantes sur le GO, le vecteur énergétique et la stratégie des parking - Incertitude de 30 % sur les résultats
	1ère étude ACV	données ratios : 4 jours Métrés plans + ratios : 6 jours	
APD/PRO	Mise à jour de l'étude ACV réalisée en APS	Métrés plans + ratios : 3 jours	Étudier des variantes sur le second œuvre - Incertitude de 20 % sur les résultats
	1ère étude ACV	Métrés plans + ratios : 7 jours	
DCE	Mise à jour de l'étude ACV réalisée en PRO	Données DPGF : 2 jours	Prise en compte des quantitatifs DPGF - Incertitude de 10 % sur les résultats car les produits positionnés par l'entreprise sont inconnus
	1ère étude ACV	Données DPGF : 5 jours	
EXE	Mise à jour de l'étude ACV avec les produits de l'entreprise	données entreprises : 3 jours	Prise en compte des données environnementales pour chaque produits, marques, modèles

2) Phase de programmation – temps d'études

Ces durées d'études sont données à titre indicatif et dépendent de la taille du projet :

Exemple d'une étude débutant à l'APS :

Phase	Moment de démarrage de l'étude ACV	Temps d'étude selon phase de démarrage	Commentaires
APS	1ère étude ACV	données ratios : 4 jours Métrés plans + ratios : 6 jours	Étudier les variantes sur le GO, le vecteur énergétique et la stratégie des parking - Incertitude de 30 % sur les résultats
APD/PRO	Mise à jour de l'étude ACV réalisée en APS	Métrés plans + ratios : 3 jours	Étudier des variantes sur le second œuvre - Incertitude de 20 % sur les résultats
DCE	Mise à jour de l'étude ACV réalisée en PRO	Données DPGF : 2 jours	Prise en compte des quantitatifs DPGF - Incertitude de 10 % sur les résultats car les produits positionnés par l'entreprise sont inconnus
EXE	Mise à jour de l'étude ACV avec les produits de l'entreprise	données entreprises : 3 jours	Prise en compte des données environnementales pour chaque produits, marques, modèles

Le total indicatif de jours d'étude s'élève à (4 ou 6) + 3 + 2 + 3 = 12 à 14 jours

2) Synthèse phases faisabilité et programmation

Phase programmation	Actions à mettre en œuvre	Objectifs	Qui ?
	Réaliser une analyse de site détaillée	identifier les atouts et contraintes du site	MO/AMO prog/AMO E+C-
	Mener une réflexion sur les parkings et les espaces extérieurs	Réduire l'impact GES du lot VRD et du lot GO	MO/AMO prog
	Intégrer au planning prévisionnel de l'opération les études ACV	Prévoir des rendus ACV décalés par rapport au rendu de chaque phase	MO/AMO prog
	Déterminer les objectifs E+C- du projet en fonction de l'ambition du maître d'ouvrage et des contraintes de l'opération	Atteindre un niveau E+C- en cohérence avec la politique environnementale du MO	MO/AMO prog
	Rédiger le programme de l'opération qui intègre les exigences environnementales. Imposer des justifications/argumentations environnementales pour chaque phase. Une première étude E+C- allégée peut être demandée dès l'esquisse	Comparer les différents projets sur l'aspect environnemental	MO/AMO prog

3) Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Étape	Préparation et sélection des candidatures
Objectif	Intégrer les exigences E+C- dans la sélection des candidats admis à concourir

- Identifier, si possible phase par phase, **les missions complémentaires relevant des études E+C- et leur niveau de rémunération.**
- **Demander des références en « qualité environnementale des bâtiments» pour les candidatures,** l'ACV étant une pratique récente, elle n'est pas forcément identifiée dans les références et peut être un critère trop clivant.
- Dans la mesure du possible, **inclure un critère de notation « performance E+C- » dans le dossier de consultation,** au sein du critère qualité environnementale ou mieux encore en critère identifié: cela permet aux candidats de bien voir l'enjeu E+C- de l'opération et les prévenir des compétences à réunir.
- Prévenir que l'objectif E+C- et le renseignement du tableau de suivi des exigences en performance environnementale et E+C- seront contractuels.
- Demander le logiciel E+C- utilisé et vérifier s'il fait partie de la liste validée par le ministère de la construction:

<http://www.batiment-energiecarbone.fr/evaluation/logiciels/>

Outils

Tableau des exigences E+C-, cahier des charges E+C- de la MOE

3) Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Étape	Sélection des candidats
Objectif	Sélectionner des candidats avec compétence en qualité environnementale

- Identifier clairement la compétence E+C- dans l'équipe de MOE et les missions qui s'y rattachent : le BE thermique fera l'étude RT2012, et peut faire l'étude ACV, mais ce n'est pas la seule possibilité : architecte, économiste... peuvent faire la saisie ACV s'ils sont formés à un logiciel validé.

+ L'étude ACV demandera un véritable travail en équipe entre architecte, économiste et BET, avec aller-retour sur le choix des produits et métrés.

- Les **qualifications** à mettre en valeur peuvent être:
 - Références en qualité environnementale des bâtiments
 - Formation CSTB de référent énergie carbone ou BBCA ou HQE
 - Qualification OPQIBI 1333 Étude ACV bâtiments neufs (référentiel E+C-)
 - Attestation de formation à un logiciel E+C- validé.
 - Attestation de suivi parcours de formation régional OBEC
 - Attestation de formation à l'ACV...

A défaut de qualification, une note d'intention ACV peut aussi convenir.

Outils Liste des signes de qualité sur l'ACV, E+C-, la thermique, logiciels validés...

3) Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Étape	Évaluation des projets
Objectif	Choisir une équipe ayant répondu le mieux à tous les aspects du programme

- Effectuer en amont une **sensibilisation du jury aux thèmes E+C-** et qualité environnementale (via AMO par exemple)
- Critères d'évaluation possible des dossiers:
 - Réponses architecturales et techniques aux objectifs de la démarche de haute performance environnementale ;
 - Performance carbone et énergie du projet avec objectif d'atteinte du niveau C1 ou C2
- Vérifier point par point le respect des exigences chiffrées de performance environnementale listées dans le programme → donne une appréciation du projet.
- **Vérifier la qualité de l'argumentation ou de l'étude ACV produites** : tous les lots sont-ils bien pris en compte (annexe 2 du référentiel E+C-)? cohérence avec le projet ?
- Vérifier si le projet atteint le niveau énergie carbone souhaité (correction pas toujours possible en APS / APD pour atteindre des niveaux comme E3 ou C2, au regard des coûts ou modifications engendrées : mode constructif, rajout de PV...)

Outils Tableau des exigences E+C-, cahier des charges E+C- de la MOE

3) Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Étape	Evaluation des projets
Objectif	Choisir une équipe ayant répondu le mieux à tous les aspects du programme

- Ne pas oublier que l'ACV n'est qu'un critère parmi d'autres : fonctionnel, économique, architecture, confort, acoustique, lumière...
- Cependant, le jury et la commission technique ont un rôle très important à ce stade car beaucoup de « poids carbone » est figé dès l'esquisse.

Ainsi, l'évaluation peut privilégier les projets qui présentent:

- Une mixité fonctionnelle, une mutualisation des locaux, **une mutabilité*** ...
- Une optimisation des surfaces et volumes tout en répondant au mieux aux besoins et usages identifiés au programme : moins de matière = moins de Carbone
- **Une adaptabilité intérieure (cloisonnements, salles réunions...)***
- Une limitation de la quantité de matériaux de par sa forme.
- Des modes constructifs et revêtements à moindre impact carbone, ou stockant du C.
- Des principes de mise en œuvre moins énergivore.
- Un recours aux matériaux séparables en fin de vie... *facultatif E+C-

Outils	Ratio d'émissions de carbone par matériaux, étude E+C-, analyse du plan...
---------------	--

3) Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Étape	Évaluation des projets
Objectif	Choisir une équipe ayant répondu le mieux à tous les aspects du programme

- Rendre contractuel le tableau de suivi des exigences en performance environnementale et en particulier les exigences E+C-: Ce sera l'outil qui permettra d'évaluer le respect des exigences à chaque stade (APS jusqu'à réception), selon des objectifs chiffrés.
- **Le niveau énergie carbone à atteindre doit être contractuel** (selon le référentiel en vigueur à la date du contrat) également : les valeurs peuvent changer entre l'APS et la réception, mais le niveau à atteindre doit être tenu et rester la cible justifiant les choix de matériaux.
- Prévoir dans le marché que la MOE prépare tous les éléments nécessaires au MOA pour pouvoir rentrer son projet dans l'observatoire, dont les données économiques et le fichier RSEE valide (un outil en ligne permet de le vérifier).

Outils

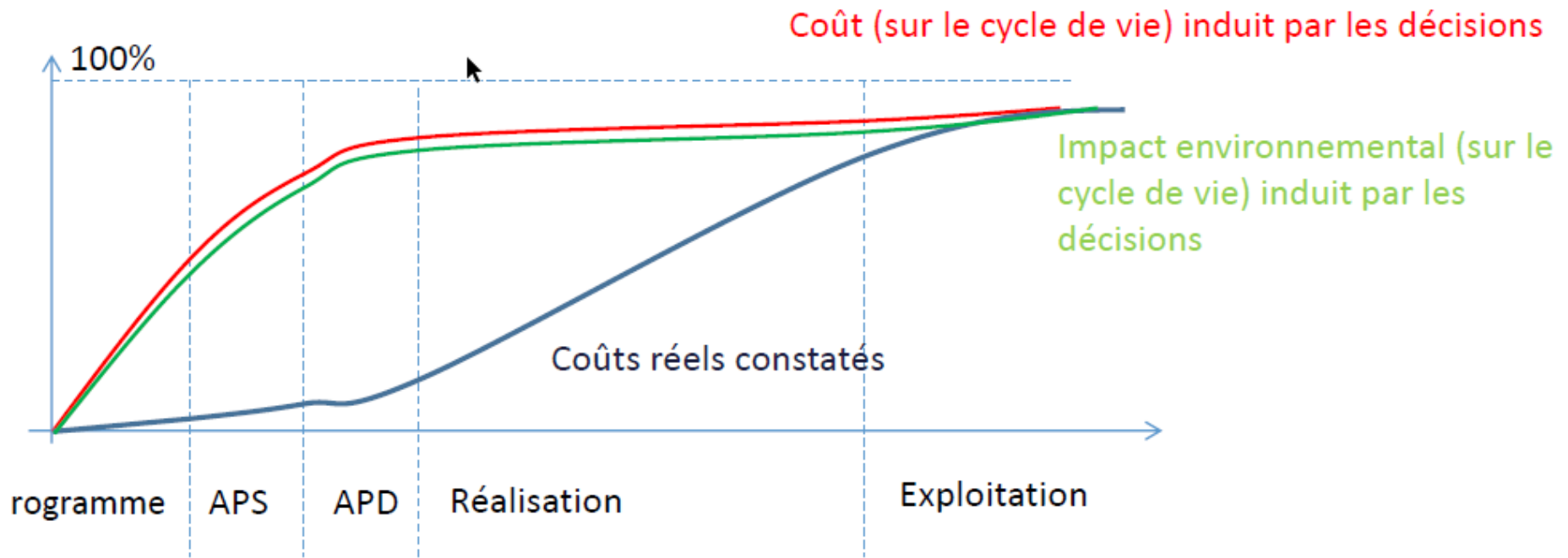
Tableau des exigences QEB, cahier des charges E+C- de la MOE...

3) Synthèse phase sélection du projet

Phase sélection du projet	Actions à mettre en œuvre	Objectifs	Qui ?
	Analyser les références et qualifications "environnementales" et "E+C-" des candidats	Constater l'expérience des équipes dans le domaine E+C-	MO/AMO prog/AMO E+C-
	Evaluer les projets selon le critère environnemental Vérifier l'atteinte du niveau exigé et la marge d'incertitude	Permettre au candidat de valoriser la performance environnementale de son projet	MO/AMO prog
	Vérifier la validité du logiciel et du calcul d'ACV proposés par l'équipe de MOE	Evaluer la fiabilité du calcul	MO/AMO prog
	Sensibiliser le jury de sélection au thème E+C-	Permettre au jury d'évaluer les projet sur l'aspect e+c-	MO/AMO prog

4) Études de conception

Impact du stade de décision sur le coût global du projet et son impact environnemental sur le cycle de vie : toutes les décisions prises au programme APS voire APD conditionnent le coût global du bâtiment et l'impact environnemental du bâtiment

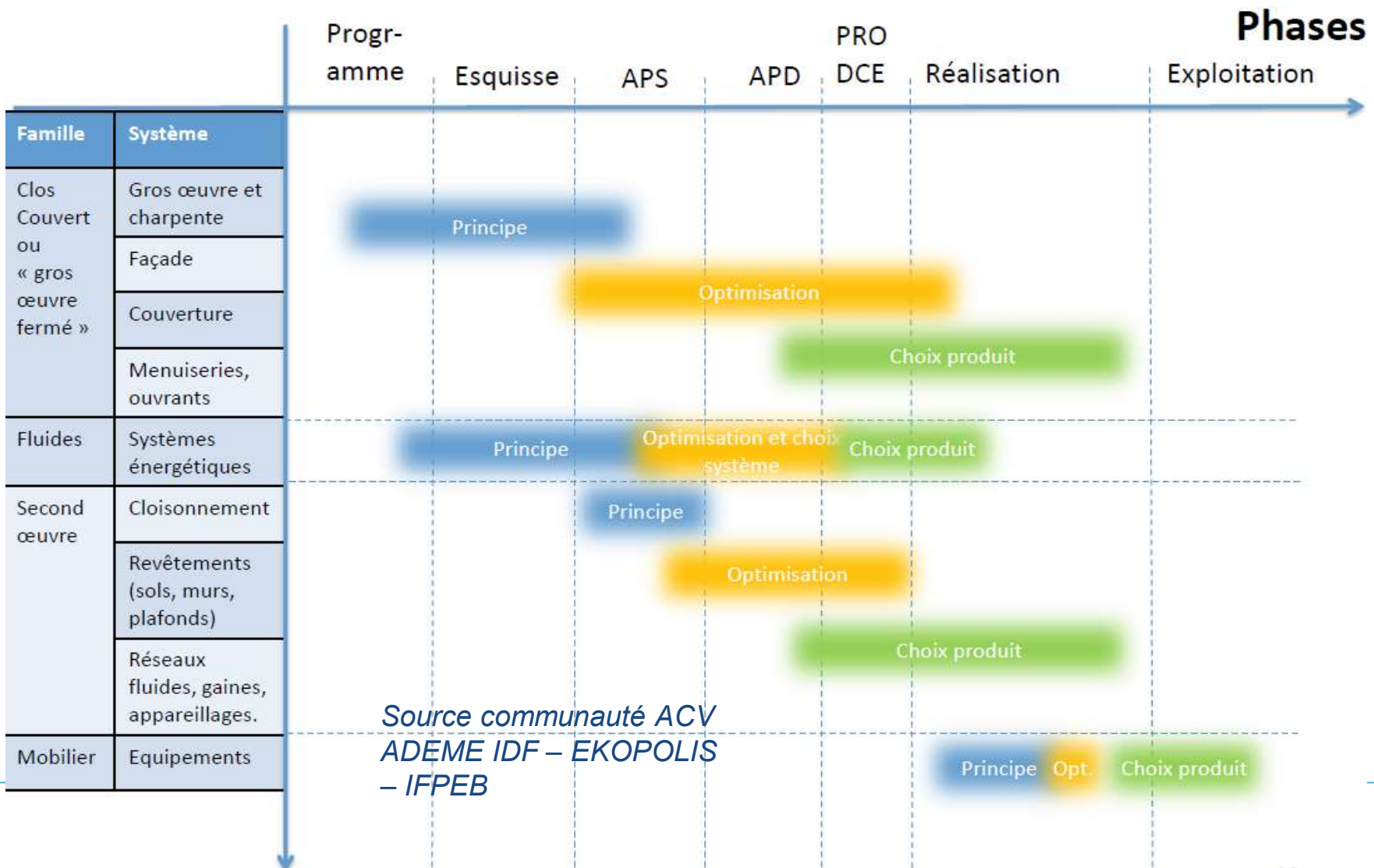


Prises de décision en cours de projet, leur effet en coût global (rouge), coût environnemental (vert) sur le Cycle de Vie et en coût réel (bleu).

D'après Berliner et Brimson, 1988, puis communauté d'expérimentation ADEME IDF – EKOPOLIS – IFPEB

4) Études de conception

Pour rappel, les arbitrages conduits pour chaque lot selon la phase du projet :



16

4) Études de conception

Beaucoup de choses sont donc déjà fixées en ESQ puis APS, d'où l'importance des phases amont :

- Rôle du MOA et de son jury
- Rôle de la rédaction du programme fonctionnel en adéquation avec les besoins
- L'arbitrage économique va souvent dans le sens d'une diminution de l'impact environnementale (sobriété). Ex : rationaliser ou mutualiser les salles de réunions, le nombre de places de parking, la surface de bureaux, ...
- En phase esquisse, les premières simulations ACV peuvent être réalisées à l'aide de ratios et de métrés issues des plans de l'architecte.

Des variantes doivent être réalisées le plus tôt possible sur les postes qui seront ensuite « figés » en phase APD :

- Variante sur le gros œuvre (plancher bas, planchers haut, façade)
- Variante sur le vecteur énergétique (étude de faisabilité en approvisionnement énergétique, recours aux énergies renouvelables)

4) Études de conception (phase APS)

Étape	Avant projet sommaire (APS)
Objectif	Valider les choix constructifs et environnementaux du projet via des simulations

A l'APS, c'est le moment de réaliser la simulation E+C- de la solution de base et d'envisager le niveau carbone obtenu sur des variantes, avec leur coût.

Pour certains types de marché, l'optimisation du niveau carbone ne peut se faire que sur des éléments qui ne remettent pas en cause le principe général du projet qui a fait qu'il a été lauréat, ni trop fortement l'enveloppe financière annoncée dans l'esquisse.

Pour ces projets, il est ainsi difficile de revoir le gros œuvre, le système de charpente, la structure de la façade...

Mais **pour chaque gamme de produit, de matériau ou de système défini dans le projet de base, il existe toujours une solution qui émet moins de GES.**

Exemple: choix du bois de la charpente, choix du matériau des menuiseries, choix du type de béton ...

Mais une variante, pour être admissible, ne doit pas dérégler l'équilibre du projet trouvé sur les autres thèmes: sécurité incendie, thermique, acoustique, lumière...

Outils	Simulation E+C- base et variantes, étude de faisabilité énergie...
---------------	--

4) Études de conception (phase APS)

Étape	Avant projet sommaire (APS)
Objectif	Valider les choix constructifs et environnementaux du projet via des simulations

Réunion de bilan ESQ-lancement APS : Le MOA valide les variantes à simuler avec la MOE sur proposition de cette dernière. **Le rendu de l'ACV peut être décalé de 15 jours par rapport au rendu APS, car le BET a besoin de connaître tous les détails du projet avant de faire sa simulation ACV.**

A l'issue de l'APS, l'équipe de MOE doit rendre une note technique E+C- exposant les simulations réalisées, leur niveau carbone et les choix proposés + l'ensemble des hypothèses prises, et la liste des éléments qui n'ont pu être saisis en raison du manque de données environnementales.

L'AMO doit vérifier que les études respectent le référentiel E+C-. Le MOA valide cette proposition de fin d'APS et émet son avis ou ses demandes de modifications avant le lancement de l'APD.

L'ACV doit se faire en étroite collaboration avec l'économiste pour une estimation en coût global.

Outils

Simulation E+C- base et variantes, étude de faisabilité énergie...

4) Études de conception (phase APS)

Étape	Avant projet sommaire (APS)
Objectif	Valider les choix constructifs et environnementaux du projet via des simulations

Important: Le référentiel E+C- demande d'utiliser des données génériques par défaut (MDEGD) pour tous les produits dont la marque et le type exacts ne sont pas encore connus. Ces données MDEGD sont pénalisantes et présentent des émissions supérieures de 30 à 100% par rapport aux produits disposant de FDES.

Ainsi, à l'APS, le niveau carbone obtenu, quand cette règle est bien appliquée, sera sans doute supérieur au niveau carbone de fin de projet, quand toutes les FDES possibles pourront être implémentées (pour les produits en disposant).

Une réserve cependant, sur la prise en compte des lots 8 à 12 en méthode forfaitaire : le passage des lots forfaitaires en début de projet à une saisie détaillée en fin de projet peut modifier l'impact carbone global. Ces lots forfaitaires ont vocation à disparaître progressivement.

Outils Simulation E+C- base et variantes, étude de faisabilité énergie...

4) Études de conception (phase APS)

Étape	Avant projet sommaire (APS)
Objectif	Valider les choix constructifs et environnementaux du projet via des simulations

Lots devant prioritairement faire l'objet de variantes dès l'APS

Lots pouvant faire l'objet de variantes plus tard

1. VRD	8. CVC (Chauffage-Ventilation-Refroidit- ECS)
2. Fondations et infrastructure	9. Installations sanitaires
3. Superstructure-Maçonnerie	10. Réseaux d'énergie (courant fort)
4. Couverture - Étanchéité	11. Réseaux de communication (courant faible)
5. Cloisonnement - Doublage - Plafonds suspendus- Menuiseries intérieures	12. Appareils élévateurs et autres équipements de transport intérieur
6. Façades et menuiseries extérieurs	13. Équipement de production locale d'électricité
7. Revêtements des sols, murs et plafonds	

Outils	Simulation E+C- base et variantes, étude de faisabilité énergie...
---------------	--

4) Études de conception (phase APS)

Étape	Avant projet sommaire (APS)
Objectif	Valider les choix constructifs et environnementaux du projet via des simulations

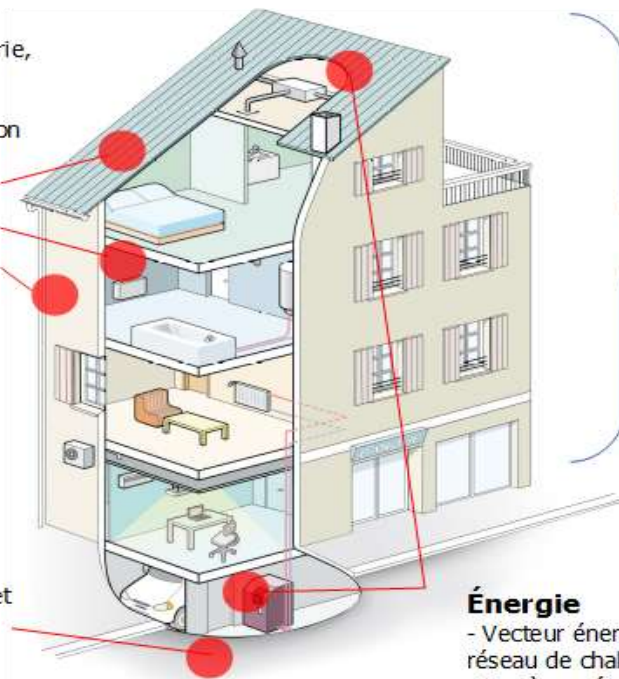
Structure et façade

- Structure principale : maçonnerie, poteaux poutres, ossature, voile porteur,
 - Formulation et quantité de béton notamment pour les fondations
 - Matériaux des balcons
 - Revêtement extérieur des façades
- « partie 4 du guide »



Voirie et réseaux

- Parkings (aérien, souterrain) et nombre de places
 - Clôtures et aménagements extérieurs
- « partie 4 du guide »



Compacité du bâtiment

- Optimisation et rationalisation des surfaces
 - Mutualisation des espaces de même usage
- « Partie 2 du guide »



Énergie

- Vecteur énergétique principal : bois, électricité, gaz, réseau de chaleur
 - Systèmes énergétiques installés : chaudière, PAC, convecteurs, ...
 - Recours aux énergies renouvelables et de récupération
- « partie 4 du guide »



Outils

Simulation E+C- base et variantes, étude de faisabilité énergie...

4) Études de conception (phase APS)

Étape	Avant projet sommaire (APS)
Objectif	Valider les choix constructifs et environnementaux du projet via des simulations

Lot	Exemples de variantes à envisager dès l'APS
1. VRD	<ul style="list-style-type: none">• Optimiser la longueur et matériaux des réseaux• Optimiser la gestion des eaux pluviales• Surface de voirie, revêtement des espaces extérieurs• Présence de clôture ou non, son matériau et type• Nombre de places de parkings et leurs revêtements
2. Fondations et infrastructure	<ul style="list-style-type: none">• Affiner le dimensionnement des fondations• Minimiser la quantité d'escaliers et rampes ou ascenseurs
3. Superstructure - maçonnerie	<ul style="list-style-type: none">• variantes constructives : maçonnerie, bois/biosourcés, métal, structures mixtes• Choix des matériaux et produits des planchers horizontaux et du plancher haut.• Matériaux et dimensions des escaliers intérieurs ou extérieurs• Type de rupteurs de ponts thermiques• Optimisation dimensions et matériaux charpente
4. Couverture et étanchéité	<ul style="list-style-type: none">• Optimisation dimensions et matériaux charpente• Type de revêtement de toiture et son isolant.• Rationaliser le circuit d'évacuation des eaux de pluie.

4) Études de conception (phase APS)

Étape	Avant projet sommaire (APS)
Objectif	Valider les choix constructifs et environnementaux du projet via des simulations

Lot	Exemples de variantes à envisager dès l'APS
6. Façades et menuiseries extérieurs	<ul style="list-style-type: none">• Choix du procédé d'ITE et donc épaisseur et matériau• Choix du bardage ou de l'enduit• Type de protections solaires et optimisation de leurs positions et dimensions.• Optimisation de la quantité et dimensions des garde-corps
8. CVC	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser l'étude de faisabilité des approvisionnements en énergie• Raccordement à un réseau de chaleur• Éviter le recours à la climatisation• Privilégier les énergies renouvelables ou de récupération• Optimiser les circuits d'eau chaude: longueur, sectorisation, calorifugeage, matériau...• Interroger les usages d'ECS et les optimiser• Comparer les systèmes d'émission.• Comparer les VMC simple ou double flux• Optimiser les réseaux de ventilation

4) Études de conception - synthèse APS

Cas 1: ACV déjà rendue en ESQ

Etape	Actions à mettre en œuvre	Objectifs	Qui ?
1	Les acteurs du projet définissent des variantes sur les lots « prioritaires » d'après l'ACV faite en ESQ	Déterminer des variantes pertinentes sur le projet tout en intégrant les effets collatéraux	AMO / MO / MOE
2	L'équipe de MOE transmet un rapport technique E+C- APS exposant les simulations réalisées et le niveau carbone associé.	Proposer à la MO une combinaison de variantes argumentée permettant de réduire l'impact environnementale du projet	MOE
3	La MO et l'AMO prennent connaissance de l'étude ACV en analysant les résultats et les hypothèses	Vérifier la cohérence de l'étude ACV + connaître le niveau E+C- du projet	AMO / MO
4	Sur la base du rapport ACV, la MO valide les variantes et fixe les orientations pour la suite du projet.	Retenir le plus tôt possible les variantes qui permettent de réduire l'impact carbone du projet	MO+AMO

Outils

Simulation E+C- base et variantes, étude de faisabilité énergie...

4) Études de conception - synthèse APS

Cas 2: pas d'ACV réalisée en ESQ

Etape	Actions à mettre en œuvre	Objectifs	Qui ?
1	Sur la base de l'ESQ, les acteurs du projet définissent des variantes pour la 1 ^{ère} ACV	Déterminer des variantes pressenties sur le projet	AMO / MO / MOE
2	L'équipe de maîtrise d'œuvre réalise une ACV phase APS – (incertitude 30 %) et transmet un rapport technique E+C- exposant les simulations réalisées et le niveau carbone associé.	déterminer le niveau E+C- du projet et les marges d'amélioration	Maîtrise d'œuvre
3	La MO et l'AMO prennent connaissance de l'étude ACV en analysant les résultats et les hypothèses	Vérifier la cohérence de l'étude ACV + connaître le niveau E+C- du projet	AMO / MO
4	Sur la base du rapport ACV, la MO valide les variantes et fixe les orientations pour la suite du projet.	Retenir le plus tôt possible les variantes qui permettent de réduire l'impact carbone du projet	MO+AMO

Outils

Simulation E+C- base et variantes, étude de faisabilité énergie...

4) Études de conception (phase APD)

Étape	Avant projet détaillé (APD)
Objectif	Valider les choix techniques et leur dimensionnement (détails)

En phase APD, vient (en marchés publics) l'arrêt de l'estimation prévisionnelle définitive du coût des travaux, et donc la finalisation d'un grand nombre de choix techniques.

C'est aussi le moment de déposer le permis de construire, et donc tous les choix esthétiques, techniques et environnementaux extérieurs auront été fait afin de déterminer le dessin précis des élévations du bâtiment.

→ Les marges de manœuvre pour diminuer les émissions de GES se situent donc sur les lots n'impactant pas l'aspect extérieur du projet.

La réunion de lancement de l'APD permet de préciser les nouvelles variantes éventuellement à tester pour améliorer le niveau carbone du projet.

A partir de l'APD, le niveau BEPOS évoluera peu et une attestation réglementaire comportant le Bbio sera à joindre au PC. Une grande partie des émissions de carbone est donc figée à ce stade (contributeur énergie).

Outils	Attestation Bbio, simulations E+C- APD...
---------------	---

4) Études de conception (phase APD)

Étape	Avant projet détaillé (APD)
Objectif	Valider les choix techniques et leur dimensionnement (détails)

Lots devant prioritairement faire l'objet de variantes dès l'APD

Lots pouvant faire l'objet de variantes plus tard

Lots déjà vus en APS

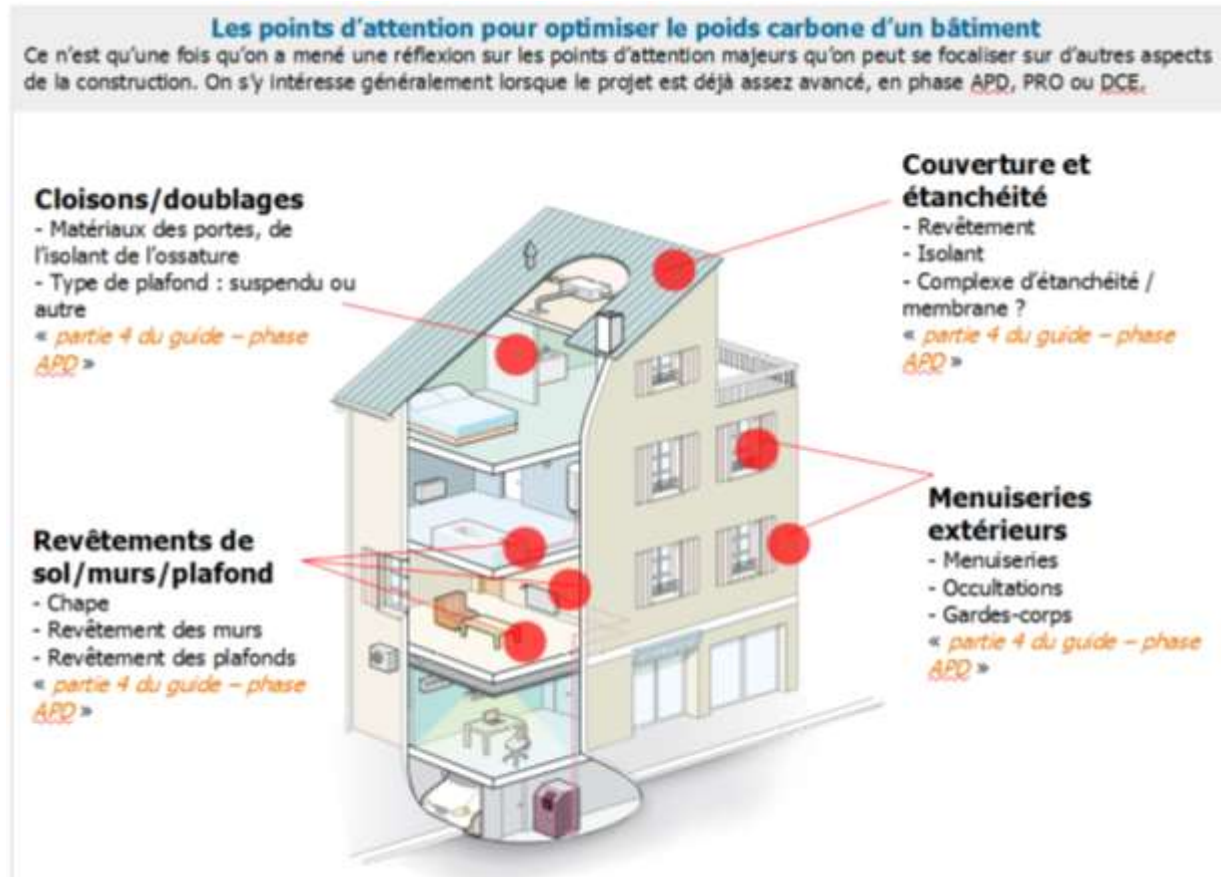
1. VRD	8. CVC (Chauffage-Ventilation-Refroidit- ECS)
2. Fondations et infrastructure	9. Installations sanitaires
3. Superstructure-Maçonnerie	10. Réseaux d'énergie (courant fort)
4. Couverture - Étanchéité	11. Réseaux de communication (courant faible)
5. Cloisonnement - Doublage - Plafonds suspendus- Menuiseries intérieures	12. Appareils élévateurs et autres équipements de transport intérieur
6. Façades et menuiseries extérieurs	13. Équipement de production locale d'électricité
7. Revêtements des sols, murs et plafonds	

Outils	Attestation Bbio, simulations E+C- APD...
---------------	---

4) Études de conception (phase APD)

Étape Avant projet sommaire (APD)

Objectif Valider les choix constructifs et environnementaux du projet via des simulations



Outils

Simulation E+C- base et variantes, étude de faisabilité énergie...

4) Études de conception (phase APD)

Étape	Avant projet détaillé (APD)
Objectif	Valider les choix techniques et leur dimensionnement (détails)

Lot	Exemples de variantes à envisager dès l'APD
4. Couverture et étanchéité	<ul style="list-style-type: none">• Matériaux de revêtement de toiture et son isolant.• Matériaux d'étanchéité
5. Cloisonnement - Doublage - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	<ul style="list-style-type: none">• Matériaux des portes intérieures• Optimiser le couple isolation acoustique/impact carbone des cloisons + leur recyclabilité en fin de vie.• Matériau d'isolation par l'intérieur des murs extérieurs• Type de matériau de doublage associé à l'ITI.• Procédé de plafond suspendu (arbitrage acoustique/C)
7. Revêtements des sols, murs et plafonds	<ul style="list-style-type: none">• Type de chape et de sous-couche acoustique• Type de revêtement de sol : durées de vie différentes!• Type de revêtement des murs et plafonds
9. Installations sanitaires	<ul style="list-style-type: none">• Dispositifs économes en eau (contributeur eau)• Distribution des réseaux intérieurs d'eau, matériaux.
10. Courants forts	<ul style="list-style-type: none">• Linéaire de câbles et fourreaux, matériaux...• Types de luminaires intérieurs et extérieurs

4) Études de conception-synthèse des étapes en phase APD

Etape	Actions à mettre en œuvre	Objectifs	Qui ?
1	La maîtrise d'œuvre met à jour l'étude E+C- sur la base des données APD La marge d'incertitude est de 20 à 30 %	Mettre à jour l'étude ACV	MOE
2	La maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage fixent des variantes sur les lots 4 à 10	Déterminer des variantes pertinentes sur le projet tout en intégrant les effets collatéraux	AMO + MO + MOE
3	L'équipe de MOE transmet un rapport technique E+C- exposant les simulations réalisées et le niveau carbone associé.	Proposer à la MO une combinaison de variantes argumentée permettant de réduire l'impact environnementale du projet	MOE
4	Sur la base du rapport ACV, la MO valide les variantes et fixe les orientations pour la suite du projet et la consultation des entreprises	Retenir le plus tôt possible les variantes qui permettent de réduire l'impact carbone du projet	MO+AMO

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Suite à l'APD, le degré d'amélioration restant est soumis au marché, via la rédaction des documents de consultation et les réponses apportées par les entreprises.

Les impacts environnementaux des produits et équipements sont consignés dans la base INIES: www.inies.fr, ou peuvent être générés à l'aide de configurateurs .

- Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires (FDES)
- Passeports Environnemental Produit (PEP), pour les équipements

La base INIES est donc un outil permettant:

- à la maîtrise d'oeuvre de rédiger son DCE
- aux entreprises de récupérer les impacts des produits avant de proposer une marque particulière.

Dans les faits, même si la base INIES s'enrichit de jours en jours, tous les produits ne disposent pas encore de FDES, car tous les fabricants n'ont pas encore pu en réaliser pour leurs marques. La rédaction juridique des DCE est donc complexe.

Outils

Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Rédaction du DCE et du CCTP:

Au stade APD, la simulation E+C- du projet a utilisé de nombreuses données génériques par défaut (MDEGD) car les références des produits n'étaient pas encore toutes connues. Les produits proposés par les entreprises pourront donc potentiellement améliorer le niveau carbone global du projet en faisant disparaître de la simulation l'inconnue entraînant l'utilisation de données par défaut.

Ainsi, l'amélioration de ce niveau carbone sera possible si chaque entreprise essaie de proposer un produit disposant:

- 1) d'une FDES
- 2) D'une valeur d'émission de GES la plus faible de sa gamme.

Ce sont donc les 2 critères pouvant être utilisés pour améliorer le niveau C calculé

Outils Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

5) Zoom sur les données environnementales

Pour comprendre ce que sont les déclarations environnementales des produits (FDES, PEP...), vous pouvez vous référer à la fiche pédagogique du Cerema disponible ici:

<http://www.batiment-energiecarbone.fr/IMG/pdf/fp-5-eprc-donnees-environnementales.pdf>

Outils

Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Rédaction du DCE et du CCTP:

La rédaction et les contrôles à mettre en œuvre pour assurer la **performance énergétique** réelle du projet ont un impact sur le bilan carbone mais ne seront pas détaillées ici

→ **Nous nous concentrerons sur la rédaction de la « clause carbone » du DCE.**

Dans les documents écrits, la maîtrise d'œuvre :

- Décrit précisément **les caractéristiques des produits et des équipements**
- Définit **les conditions de contrôle et de suivi** durant le chantier

Pour inclure des clauses environnementales, 2 logiques complémentaires sont possibles:

- **Formaliser des spécifications techniques dans le cahier des charges.**
- **Utiliser des critères de sélection des offres.**
- Combiner ces 2 approches

Outils

Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Nous aborderons donc 3 leviers à utiliser dans la rédaction du DCE et du CCTP:

1. Avertir que la **performance bas carbone est un enjeu global** du projet dans la rédaction des préambules des marchés (règlement de consultation et CCAP)
2. Adapter les **critères de choix des offres** (RC) → critère émissions de GES
3. Rédiger précisément les **spécifications techniques bas carbone** (CCTP)

Ces 3 stratégies sont permises dans les marchés publics par le code de la commande publique et le code de l'environnement (voir diapo suivante).

Outils

Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Possibilités dans le cadre de la commande publique durable:

Modification récente de l'article 228-4 du code de l'environnement (par l'article 59 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire): «La commande publique tient compte notamment de la performance environnementale des produits, en particulier de leur caractère biosourcé. Dans le domaine de la construction ou de la rénovation de bâtiments, **elle prend en compte les exigences de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de stockage du carbone et veille au recours à des matériaux de réemploi ou issus des ressources renouvelables.**»

Article L. 2111-1 du code de la commande publique: « La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte **des objectifs de développement durable dans leurs dimensions** économique, sociale **et environnementale.** »

Outils

Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

1^{er} levier abordé:

- 1. Avertir que la performance bas carbone est un enjeu global du projet dans la rédaction des préambules des marchés (règlement de consultation et CCAP)**
2. Adapter les **critères de choix des offres (RC)** → critère émissions de GES
3. Rédiger précisément les **spécifications techniques bas carbone (CCTP)**

Outils

Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

1) Mettre en avant la recherche d'un label ou d'une performance globale sur l'opération:

Il peut être très utile pour montrer l'importance de la performance environnementale dans un DCE de marché public, d'annoncer de manière claire dans les préambules « objet du marché » du CCAP et du règlement de consultation que le projet fait l'objet d'une labellisation ou s'inscrit dans le cadre de l'exemplarité de la commande publique. On peut par exemple écrire dans la rubrique "objet du marché" du CCAP et du RC:

« Le projet de construction répond à des exigences environnementales ambitieuses fixées par le maître d'ouvrage, label XXX et, conformément à [l'arrêté du 10 avril 2017 relatif "aux constructions à énergie positive et haute performance environnementale sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat et des collectivités territoriales"](#) le projet devra respecter le niveau E3C1 du référentiel énergie carbone de juillet 2017. »

Outils Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

1) Mettre en avant la recherche d'un label ou d'une performance globale sur l'opération:

Cette référence à la performance environnementale globale du projet, placée en préambule du marché, permet d'informer tous les acteurs qui souhaitent s'engager dans le projet (entreprises), que cet objectif est important et devra être rempli par un effort collectif et sur chacun des lots.

Et pour être cohérent, en complément, le maître d'ouvrage peut exiger dans le RC que le candidat explique dans son **mémoire technique** les modalités d'atteinte de cette performance environnementale globale. Le MOE peut par exemple écrire dans le RC:

« Les candidats devront préciser dans le mémoire technique les dispositions prises pour atteindre les objectifs environnementaux de l'opération liées à la performance HQE, au niveau E3C1... »

Outils

Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

2nd levier abordé:

1. Avertir que la performance bas carbone est un enjeu global du projet dans la rédaction des préambules des marchés (règlement de consultation et CCAP)
- 2. Adapter les critères de choix des offres (RC) → critère émissions de GES**
3. Rédiger précisément les **spécifications techniques bas carbone (CCTP)**

Outils

Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Article R.2152-7 du code de la commande publique:

Prévoit que « Pour attribuer le marché au soumissionnaire ou, le cas échéant, aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'acheteur se fonde :

1° Soit sur un critère unique qui peut être :

a) Le prix, à condition que le marché ait pour seul objet l'achat de services ou de fournitures standardisés dont la qualité est insusceptible de variation d'un opérateur économique à l'autre ;

b) Le coût, déterminé selon une approche globale qui peut être fondée sur le coût du cycle de vie défini à l'article [R. 2152-9](#) ;

Outils

Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Article R2152-9 du code de la commande publique:

« **Le coût du cycle de vie** couvre, dans la mesure où ils sont pertinents, tout ou partie des coûts suivants du cycle de vie d'un produit, d'un service ou d'un ouvrage:

- 1° Les coûts supportés par l'acheteur ou par d'autres utilisateurs, tels que :
 - a) Les coûts liés à l'acquisition ;
 - b) Les coûts liés à l'utilisation comme la consommation d'énergie et d'autres ressources ;
 - c) Les frais de maintenance ;
 - d) Les coûts liés à la fin de vie comme les coûts de collecte et de recyclage ;
- 2° Les coûts imputés aux externalités environnementales et liés au produit, au service ou à l'ouvrage pendant son cycle de vie, à condition que leur valeur monétaire puisse être déterminée et vérifiée. **Ces coûts peuvent inclure le coût des émissions de gaz à effet de serre et d'autres émissions polluantes ainsi que d'autres coûts d'atténuation du changement climatique.** »

Outils

Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Article R2152-10 du code de la commande publique:

« Lorsque l'acheteur évalue les coûts selon une approche fondée sur le cycle de vie, il indique dans les documents de la **consultation les données que doivent fournir les soumissionnaires et la méthode qu'il utilisera pour déterminer le coût du cycle de vie** sur la base de ces données.

La méthode utilisée pour évaluer les coûts imputés aux externalités environnementales respecte l'ensemble des conditions suivantes :

- a) Elle se fonde sur des critères non-discriminatoires et vérifiables de façon objective ;**
- b) Elle est accessible à toutes les parties intéressées ;**
- c) Elle implique que les données requises puissent être fournies moyennant un effort raisonnable consenti par des opérateurs économiques normalement diligents. »**

Il faut donc que ce type de réponse reste accessible pour les TPE/PME, à travers un cadre de rendu simple qui pourrait être basé sur les valeurs d'émissions GES données dans les FDES à multiplier par un prix de la tonne de CO2.

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Offre économiquement la plus avantageuse

Critère unique :

- le **prix**, pour l'achat de services ou fournitures standardisés ;
- le **coût**, déterminé selon une approche globale qui peut être fondée sur le coût du cycle de vie.

Pluralité de critères :

- le **prix** ou le **coût** ;
- la **qualité** (valeur technique, performances environnementales, caractère innovant...)
- les **délais d'exécution** ;
- le **personnel** (organisation et qualification) ;
- etc.

Critères (et pondération) annoncés dans les documents de la consultation

Critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché

Critères applicables aux offres de base et aux variantes

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Dans les domaines d'achats où l'on attend de l'innovation, le recours à une pluralité de critères est recommandé, tandis que le recours à un critère unique (prix ou coût) doit être évité, car plus adapté à des prestations courantes.



Au sein de la pluralité des critères possibles, le **critère du prix** n'est **pas le plus pertinent**. Il doit être pondéré de manière à ne pas décourager les solutions innovantes. Ces dernières peuvent en effet s'avérer *a priori* plus onéreuses que des solutions standards et répandues sur le marché – notamment si le coût d'acquisition est seul pris en compte, sans intégrer par exemple les coûts d'utilisation – alors qu'elles présentent en réalité un bilan coûts/avantages plus intéressant sur la durée.

L'examen des offres doit permettre de choisir l'**offre économiquement la plus avantageuse**. A cet égard, le choix des critères de sélection pertinents au regard de l'objet du marché revêt une importance cruciale²⁰.

L'offre économiquement la plus avantageuse ne signifie pas l'offre la moins chère, dite « moins-disante ».

Les **critères** de sélection, **librement choisis par l'acheteur**, doivent permettre d'apprécier la performance globale du marché et porter une attention particulière à la qualité des prestations fournies, ainsi qu'au respect des modalités d'exécution du marché.

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Exemple de critère de notation des offres:

Ainsi, si le maître d'ouvrage choisit de se baser sur une pluralité de critères pour juger les offres des entreprises, il pourra créer un critère ou sous-critère « qualité environnementale » ou « émissions de gaz à effet de serre ». Un exemple de notation possible à inclure dans le règlement de consultation est proposé ci-dessous :

Exemple de critères de jugement des offres pour un règlement de consultation

Prix forfaitaire:
40%

Valeur technique: 60% décomposés en sous critères suivants:

30% Organisation de chantier

20% Exigences techniques

30% Moyens humains et matériels

20% Exigences environnementales

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Pour qui voudrait aller plus loin dans la notation associée à ce critère, sachant que cette démarche est sûrement à réserver aux lots les plus impactants sur les émissions de GES: on peut indiquer que le critère environnemental sera jugé selon le **coût des émissions de gaz à effet de serre**:

Indiquer à l'entreprise que le coût des émissions de GES sera calculé en multipliant la quantité totale de kgCO_2 * 4,46 c€ / kgCO_2 (prix de la taxe carbone sur les carburants depuis le 1^{er} janvier 2018).

Ainsi, l'entreprise devra fournir un DPGF indiquant pour son lot les quantités de produits et les marques proposées. Une valeur d'émission et donc un coût pourront être calculés à partir de la déclaration environnementale du produit.

Exemple entre 2 isolants:

Épaisseur 100 mm et R =3,15 $\text{m}^2\cdot\text{K}/\text{W}$	émissions $\text{kgeqCO}_2/\text{m}^2$	quantité (m^2)	émissions projet kgeqCO_2	coût (€)
isolant 1	3,15	100	315	14,5
isolant 2	3,58	100	358	16,5

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Autre écueil:

il s'agit de comparer deux produits fonctionnellement équivalents : analyse fonctionnelle, caractéristiques techniques, durée de vie, etc...

L'équivalence fonctionnelle signifie qu'on compare bien la même chose. Elle n'est pas simple à établir. La qualité générale et la tenue dans le temps du produit important énormément: il est important que les impacts environnementaux des produits soient comparés sur la même durée. Un produit qui doit être renouvelé deux fois plus souvent double ses impacts environnementaux !

Source: [guide IFPEB: ACV et prescription](#).

Le plus simple est donc de se baser sur les informations issues des FDES (ou MDEGD) : On obtient les émissions du produit sur le cycle de vie du bâtiment (50 ans) en utilisant la formule suivante:
(émissions de GES pour la durée de vie du produit * 50 ans) / durée de vie du produit

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

3ème levier abordé:

1. Avertir que la performance bas carbone est un enjeu global du projet dans la rédaction des préambules des marchés (règlement de consultation et CCAP)
2. Adapter les critères de choix des offres (RC) → critère émissions de GES
- 3. Rédiger précisément les spécifications techniques bas carbone (CCTP)**

Outils

Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Après avoir fixé les critères de sélection des offres, il convient de rédiger les spécifications techniques en incluant les exigences en termes d'émissions de gaz à effet de serre:

Rappel: R. 2111-10 du Code de la commande publique:

«Les [spécifications techniques](#) formulées en termes de performances ou d'exigences fonctionnelles sont suffisamment précises pour permettre aux candidats de connaître exactement l'objet du marché et à l'acheteur d'attribuer le marché. **Elles peuvent inclure des caractéristiques environnementales ou sociales.** »

Outils

Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Rappel: R.2111-11 du Code de la Commande Publique:

« Lorsque l'acheteur formule une [spécification technique](#) par référence à une norme ou à un document équivalent, il ne peut pas rejeter une offre au motif que celle-ci n'est pas conforme à cette norme ou à ce document si le soumissionnaire prouve, par tout moyen approprié, que les solutions qu'il propose satisfont de manière équivalente aux exigences définies par cette norme ou ce document.

Lorsque l'acheteur formule une spécification technique en termes de performances ou d'exigences fonctionnelles, il ne peut pas rejeter une offre si celle-ci est conforme à une norme ou à un document équivalent correspondant à ces performances ou exigences fonctionnelles. Le soumissionnaire prouve, par tout moyen approprié, que cette norme ou ce document équivalent correspond aux performances ou exigences fonctionnelles définies par l'acheteur. »

On peut ainsi inclure dans le DCE l'explication de la diapo suivante

Exemple de rédaction pouvant être incluse au DCE

Par exemple écrire dans le CCTP commun (CCTP-C)

Article XX: MARQUES COMMERCIALES

"Les marques et types cités dans la description des différents CCTP s'entendent avec la mention "OU EQUIVALENT". **Ces références permettent de fixer le niveau qualitatif demandé** et mettent les entreprises au même niveau de prestation.

Cependant, pour respecter les règles de concurrence, telles que précisées par l'article **R.2111-11 du Code de la Commande Publique** l'entreprise a la faculté de proposer un produit "équivalent", **sous réserve de fournir la fiche technique du produit proposé.**

Le maître d'oeuvre examinera la qualité de l'équivalence avec le maître d'ouvrage **et si le produit proposé est jugé «équivalent», il sera retenu.** Dans le cas contraire l'entreprise devra soit revenir au produit défini dans le CCTP sans plus value, soit proposer un autre produit équivalent.

Cette procédure permet de mettre les entreprises au même niveau de prestation en évitant de rejeter une offre qui aurait intégré dans son prix un «produit non équivalent». Ainsi il sera respecté une vraie concurrence entre les entreprises d'une part et entre les fournisseurs d'autre part.

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

A prendre en compte lors de la rédaction des spécifications techniques:

Chaque produit doit répondre à une multitude de propriétés toutes aussi importantes les unes que les autres (acoustique, sécurité incendie, structure...), à traduire dans les spécifications techniques.

Nous allons nous focaliser ici **sur la propriété « émissions de GES »**, tout en gardant en tête que ce n'est pas la seule à guider le choix d'un produit.

Lors de la validation du stade PRO, l'équipe de maîtrise d'œuvre s'est engagée sur un niveau de performance global énergie carbone sur la base d'une étude ACV PRO. Elle va chercher à obtenir lors du choix des entreprises et pour chacun des lots, des produits de construction dont les émissions de GES seront **équivalentes ou inférieures** à celles du produit utilisé dans le calcul ACV.

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Pour rédiger son CCTP, 2 solutions s'offrent à l'équipe de maîtrise d'œuvre, pour tous les produits pour lesquels elle a utilisé une FDES individuelle ou collective dans son étude ACV:

Solution 1 : Citer les marques et gammes du produit visé, en indiquant la mention « ou équivalent ».

Exemple : « 145 mm d'épaisseur d'isolant "Biofib Trio" de BIOFIB, ou équivalent, de Résistance Thermique Utile conforme à l'étude thermique réglementaire. »

Solution 2 : Donner les émissions de GES cibles du produit sur le cycle de vie du bâtiment.

Exemple : « 145 mm d'épaisseur d'isolant émettant moins de 0,92 kgCO₂ sur un cycle de vie de 50 ans du bâtiment, de Résistance Thermique Utile conforme à l'étude thermique réglementaire. »

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

La seconde solution est plus lourde. Puisque, pour la rédaction du CCTP, le maître d'œuvre va devoir au préalable rechercher les émissions de GES du produit visé dans la base INIES, et les convertir sur 50 ans de vie du bâtiment pour rendre en compte le renouvellement, sans avoir la garantie qu'il existe d'autres produits équivalent à la marque qu'il visait au départ.

Et, à l'inverse, l'entreprise va devoir elle aussi effectuer un lourd travail de recherche pour remonter d'une émission de GES à un produit, ce qui paraît peu compatible avec l'article R 2152-10 du Code de la commande publique qui demande que « que les données requises puissent être fournies moyennant un effort raisonnable consenti par des opérateurs économiques normalement diligents. »

Outils Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Une solution raisonnable pour obtenir des produits disposant des FDES visées semble donc de **citer dans le CCTP les gammes et marques correspondant à la FDES** et de laisser la possibilité à l'entreprise de proposer éventuellement un autre produit, à condition qu'elle prouve que ses performances en émissions de GES sur 50 ans de vie du bâtiment sont équivalentes.

Il peut également être intéressant pour les projets d'envergure, de **fournir aux entreprises des DPGF types à remplir par lot**, ce qui permettra de simplifier l'analyse des offres mais aussi de faciliter la saisie ultérieure des quantités de produits avec les bonnes unités pour le bureau d'étude quand il mettra à jour l'ACV à réception.

Outils Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

Exemple de DPGF vierge à remplir fourni au DCE

Extrait de DPGF vierge à remplir

ART	DESIGNATION DES OUVRAGES	Quantitatif estimé indicatif		Offre Entreprise			
		U	Q	U	Q (à titre indicatif)	PRIX UNITAIRES indicatifs en Euros hors taxes	TOTAUX en Euros hors taxes
	DOUBLAGE - CLOISONS SECHES - PLAFONDS						
11.1	PANNEAUX DE DOUBLAGE						
11.1.1	Doublage sur ossature type 1 <i>Mode de métré: surface</i>	m ²	1 340,00				
11.1.2	Doublage sur ossature type 2 <i>Mode de métré: surface</i>	m ²	300,00				

Source: AIA – Conseil Régional des Pays de la Loire

Outils

Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

Exemple de rédaction à inclure au DCE

A inclure dans le CCTP de chaque lot où l'on utilise le critère « émissions de GES » pour juger les offres:

(rédaction valable pour les FDES, à adapter pour les PEP)

« PRESCRIPTIONS GENERALES

FDES et ACV

Les matériaux ou produits proposés par l'Entreprise posséderont des Fiches de Données Environnementales et Sanitaires (FDES) ou une Analyse du Cycle de Vie (ACV) établies en conformité avec les normes NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN.

Connaissances des impacts environnementaux - FDES :

Les impacts environnementaux des éléments de Gros Œuvre et de Second Œuvre devront être connus. »

Suite sur diapo suivante

Outils

Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

Exemple de rédaction à inclure au DCE

Suite de la rédaction du CCTP du lot

« PRESCRIPTIONS GENERALES

L'Entrepreneur devra fournir toutes les informations concernant les performances environnementales et sanitaires des produits mis en œuvre relatifs à son corps d'état, en référence à l'application de la norme EN 15 804-A1 « Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction » d'avril 2014.

L'entreprise devra fournir les Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires (FDES) correspondant aux matériaux proposés, accompagnées des quantités mises en œuvre et de la localisation des produits. »

Exemple de rédaction à inclure au DCE

Suite de la rédaction du CCTP du lot

« PRESCRIPTIONS GENERALES

L'Entrepreneur devra fournir toutes les informations concernant les performances environnementales et sanitaires des produits mis en œuvre relatifs à son corps d'état, en référence à l'application de la norme EN 15 804-A1 « Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction » d'avril 2014.

L'entreprise devra fournir les Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires (FDES) correspondant aux matériaux proposés, accompagnées des quantités mises en œuvre et de la localisation des produits. »

On demande les FDES et les quantités dans le DPGF

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Réalisons un parallèle avec les critères d'achat public pour les véhicules à moteur:

Exemple: l' **Arrêté du 22 mars 2019** relatif aux modalités de prise en compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules à moteur dans la passation des marchés publics

Publics concernés : les opérateurs économiques et les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Objet : le présent arrêté est pris en application des articles R. 2172-38 et R. 2372-24 du code de la commande publique. Il détermine les incidences énergétiques et environnementales liées à l'utilisation de véhicules à moteur que l'acheteur doit prendre en compte dans le cadre de la passation de ses marchés publics ainsi que la méthodologie à appliquer s'il est envisagé de traduire ces incidences en valeur monétaire.

Entrée en vigueur : 1er avril 2019.

Voir aussi le guide DAJ Bercy sur le coût du cycle de vie (mars 2016):

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oeap/gem/cout-cycle-vie-consultation/cout-cycle-vie-consultation.pdf

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Exemple: l' **Arrêté du 22 mars 2019 relatif aux modalités de prise en compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules à moteur dans la passation des marchés publics**

Article 1:

« Les incidences énergétiques et environnementales à prendre en compte sont, au minimum :

1. La consommation d'énergie ;
2. Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) ;
3. Les émissions de composés d'azote et d'oxygène (NO_x), de composés hydrocarbonés non méthaniques (HCNM) et de particules. »

Article 2:

« Lorsque la personne soumise à l'obligation de prendre en compte les incidences énergétiques et environnementales liées à l'utilisation d'un véhicule de transport routier fait le choix de les traduire en valeur monétaire, les coûts, pour toute la durée de vie d'un véhicule, de la consommation d'énergie, des émissions de CO₂ et des émissions de polluants sont calculés selon la méthodologie exposée aux articles 3 à 6. »

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Exemple: l' **Arrêté du 22 mars 2019 relatif aux modalités de prise en compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules à moteur dans la passation des marchés publics**

Article 4:

« Coût des émissions de CO₂ sur toute la durée de vie du véhicule.

Le coût, en euros, correspondant aux émissions de CO₂ liées à l'utilisation d'un véhicule sur toute sa durée de vie est calculé au moyen de la formule paramétrique :

$$CCO_2 = QCO_{2u} \times VCO_{2u} \times D$$

dans laquelle :

a) QCO_{2u} représente les émissions de CO₂ en kilogrammes par kilomètre (kg/km), telles que déterminées à l'article 6 ;

b) VCO_{2u} représente le coût, en euro par kilogramme (€/kg), de CO₂ émis, pris dans la fourchette figurant dans le tableau 2 de l'annexe du présent arrêté ;

La personne mentionnée à l'article 2 peut appliquer un coût plus élevé, à condition que ce coût ne soit pas supérieur au double de la valeur la plus haute figurant dans le tableau 2 ; dans tous les cas, le coût à appliquer est indiqué dans les documents de la consultation ;

c) D représente la durée de vie restante du véhicule exprimée en kilomètres, telle que déterminée à l'article 3 (c). »

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Exemple: l' **Arrêté du 22 mars 2019** relatif aux modalités de prise en compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules à moteur dans la passation des marchés publics

Article 4:

« Coût des émissions de CO₂ sur toute la durée de vie du véhicule.

Le coût, en euros, correspondant aux émissions de CO₂ liées à l'utilisation d'un véhicule sur toute sa durée de vie est calculé au moyen de la formule paramétrique :

$$CCO_2 = QCO_{2u} \times VCO_{2u} \times D$$

dans laquelle :

a) QCO_{2u} représente les émissions de CO₂ par unité de consommation, telles que déterminées à l'article 6 ;

b) VCO_{2u} représente le coût, en euros, de l'émission d'une unité de consommation, la fourchette figurant dans le tableau 2 ;

La personne mentionnée à l'article 2

peut choisir, dans la limite de la fourchette figurant dans le tableau 2, que ce coût ne soit pas supérieur au double de la valeur la plus haute figurant dans le tableau 2 ; dans tous les cas, le coût à appliquer est indiqué dans les documents de la consultation ;

c) D représente la durée de vie restante du véhicule exprimée en kilomètres, telle que déterminée à l'article 3 (c). »

Point important: il faut inclure la durée de vie du produit (et le renouvellement sur 50 ans de vie du bâtiment) dans notre calcul de coût du cycle de vie.

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Exemple: l' **Arrêté du 22 mars 2019** relatif aux modalités de prise en compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules à moteur dans la passation des marchés publics

Annexe : tableau 2: on retrouve le même coût de 3 à 4 c€/kgCO2

Coût des émissions dans le transport routier	
Emissions	Coûts
CO2	0,03/0,04 €/kg
NOx	0,004 4 €/g
HCNM	0,001 €/g
Particules	0,087 €/g

Exemple de 2 guides sur les produits biosourcés

En complément des conseils évoqués dans ce guide, nous vous encourageons à consulter également 2 guides sur l'intégration des produits biosourcés dans les marchés publics, dont les problématiques juridiques se rapprochent de celles de la recherche de produits à faible impact carbone:

[Guide ADEME, Des produits biosourcés durables pour les acheteurs publics et privés \(clés pour agir\), 2019:](https://www.ademe.fr/produits-biosources-durables-acheteurs-publics-privés)

<https://www.ademe.fr/produits-biosources-durables-acheteurs-publics-privés>

[Guide du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, les matériaux de construction biosourcés dans la commande publique, avril 2020:](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-materiaux-biosources-dans-la-commande-publique-a5249.html)

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-materiaux-biosources-dans-la-commande-publique-a5249.html>

Conclusion sur l'écriture des DCE

- L'outil ACV est une réponse directe et déjà opérationnelle au besoin de comparaison entre le coût du cycle de vie de 2 produits ou équipements.
- Ne pas oublier qu'il faut comparer des produits de même unité fonctionnelle! Ex: isolant de $R=5 \text{ m}^2.K/W$
- Il convient également d'introduire la durée de vie dans le calcul du coût.
- Pour le référentiel E+C-, le critère carbone est le seul indispensable, mais il existe la possibilité de donner une note environnementale globale issue de tous les critères d'impacts dans une FDES.
- La base INIES est la référence naturelle pour ces comparaisons de coût carbone, mais l'entreprise a le droit de prouver la performance de son produit d'une manière équivalente.
- Il faut raison garder et concentrer les exigences surtout sur les lots et produits les plus impactants en émissions de GES.
- Il ne faut pas perdre de vue que la performance carbone du projet est la somme de toutes les émissions de tous les produits et équipements, donc le choix d'un seul produit ne changera pas tout!

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

En outre, il est important de demander aux entreprises d'inclure dans leurs offres :

- Leurs intentions en matière de chantier durable et de maîtrise et suivi des consommations d'eau et d'énergie sur le chantier lors de la pose.
- La décomposition des prix globale et forfaitaire détaillée, comportant bien les quantités (mètres, surfaces, poids, volume...), marque et gamme de chaque produit, car c'est un élément important pour que le bureau d'études puisse réaliser une simulation du niveau carbone du projet avec les produits réels.

Outils Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

5) Études de conception (phase PRO / DCE)

Étape	Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)
Objectif	Inclure les exigences E+C- dans les DCE

Le MOA et son AMO analysent et valident les DCE rédigés par la MOE, en vérifiant que tous les points correspondant à la spécificité E+C- (demande FDES, calcul carbone...) sont bien présents.

Ensuite, la réunion d'analyse des offres doit permettre de vérifier que les performances environnementales sont prises en compte par les entreprises.

La MOE met à jour le calcul ACV à partir des DPGF des entreprises retenues pour chaque lot.

Cette simulation donne une valeur très proche de la simulation finale qui sera réalisée à réception, puisqu'une grande partie des produits sont déjà connus.

Il y a à ce stade un véritable sujet sur l'obtention ou non du label visé.

Outils

Base INIES, retour d'expérience produits, clausiers types...

6) Réalisation

Étape	Préparation et chantier
Objectif	Mettre au point les procédures de chantier E+C-

La préparation du chantier est une phase importante:

- Validation de la charte chantier durable.*
- Validation du plan du chantier.*
- Désignation d'un responsable chantier durable présent sur site.*
- Emplacement et organisation des bennes de collecte des déchets.*
- Validation des points de comptage eau et énergie du chantier et de la fréquence des relevés (par responsable, ou AMO ou autre)
- Équipements de la base vie sobres en énergie. *facultatif E+C-

Formation et sensibilisation de chaque nouvel arrivant sur chantier :

- Fondamentaux de la charte chantier durable (en même temps que la sécurité)*
- Chantier haute performance environnementale et énergétique impliquant gestes chantier, tri déchets, soin à la pose et dialogue entre lots...*

Outils

Charte chantier durable, comptages eau et énergie, suivi déchets...

6) Réalisation

Étape	Préparation et chantier
Objectif	Mettre au point les procédures de chantier E+C-

Les consommations d'énergie sur le chantier peuvent représenter plusieurs mois à plusieurs années « d'équivalent consommation » du bâtiment en exploitation.

Dans le cadre du référentiel énergie carbone, les émissions de GES de la phase chantier sont comptabilisées dans le contributeur chantier.

Ces émissions sont dues aux consommations d'énergie, au rejet d'eaux usées, au traitement des terres évacuées...

Pour évaluer ce contributeur chantier, 2 méthodes sont possibles qui demandent un niveau de suivi plus ou moins précis des données de chantier: Méthode simplifiée ou détaillée.

La méthode simplifiée utilise des ratios issus de retour d'expérience sur des chantiers réels.

6) Réalisation

Étape	Préparation et chantier
Objectif	Mettre au point les procédures de chantier E+C-

1) Données à suivre pour la méthode simplifiée:

Pour calculer la quantité d'énergie consommée sur le chantier et l'impact des consommations d'eau et des rejets d'eaux usées:

- Nombre de mois de chantier avec grue en été (avril à septembre)
- Nombre de mois de chantier avec grue en hiver (octobre à mars)
- Nombre de mois de chantier sans grue en été (avril à septembre)
- Nombre de mois de chantier sans grue en hiver (octobre à mars)

Pour calculer la quantité de carburant consommée sur le chantier:

- Volume de terres excavées
- Volume de terres évacuées
- Distance vers centre d'enfouissement des terres

Outils

Charte chantier durable, comptages eau et énergie, suivi déchets...

6) Exemple d'un chantier de collège: méthode simplifiée

Étape	Préparation et chantier
Objectif	Mettre au point les procédures de chantier E+C-

Informations à saisir	enseignement	restaurant
Nombre de mois d'été avec grue	4	3
Nombre de mois d'hiver avec grue	3	0
Nombre de mois d'été sans grue	2	3
Nombre de mois d'hiver sans grue	3	4
Quantité de terres excavées (m ³)	1100	4305
Quantité de terres évacuées (m ³)	1100	4305
Quantité de terres acheminées (m ³)	0	0
Distance entre le projet et le lieu d'évacuation des terres	10	10
Distance entre le projet et le lieu d'acheminement des terres	10	10
Gestion de l'évacuation des eaux usées	Assainissement collectif	Assainissement collectif

L'impact environnemental du contributeur chantier est de

Partie enseignement : 5,2 kg_{eq}CO₂/m²SDP sur 50 ans.

Partie restaurant : 49,8 kg_{eq}CO₂/m²SDP sur 50 ans

6) Réalisation

Étape	Préparation et chantier
Objectif	Mettre au point les procédures de chantier E+C-

2) Données à suivre pour la méthode détaillée:

Pour calculer la quantité d'énergie consommée sur le chantier :

- Quantité d'énergie consommée lors du chantier: base vie, grues et engins de chantier (carburant)

Pour calculer l'impact des consommations d'eau et des rejets d'eaux usées:

- Volume d'eau potable consommée lors du chantier

Pour calculer la quantité de carburant consommée sur le chantier et l'impact du traitement des terres évacuées:

- Volume de terres importées et distance d'import
- Volume et nature des terres évacuées + distance vers centre d'enfouissement

Outils

Charte chantier durable, comptages eau et énergie, suivi déchets...

6) Réalisation

Étape	Suivi du chantier
Objectif	Minimiser l'impact carbone du chantier

Lors du chantier en lui-même et afin de minimiser les émissions de carbone du projet, il convient de:

- Vérifier l'adéquation des matériaux mis en œuvre par rapport aux prescriptions et leurs conditions de pose (fréquence de visite à adapter selon les lots)
- Pour toute variante proposée sur un produit, vérifier l'impact carbone par rapport au niveau de performance visé par l'opération.
- Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de comptage énergie et eau, suivre mensuellement les valeurs et prendre les mesures nécessaires en cas de dérive constatée.
- Réfléchir à des solutions minimisant l'impact carbone en cas d'erreurs de pose ou de fabrication: ne pas reprendre l'ensemble de l'ouvrage concerné, mais procéder par « patch » ponctuel lorsque cela est possible (tout en négociant les compensations financières au besoin).
- Avoir choisi en amont les entreprises attestant d'un savoir-faire pour le procédé concerné pour limiter les défauts de fabrication.
- Prévoir les temps suffisant pour le séchage, la pose, la préparation...

Outils Charte chantier durable, comptages eau et énergie, suivi déchets...

6) Réalisation

Étape	Réception
Objectif	Vérifier la conformité de l'ouvrage par rapport aux performances prévues

La MOE doit pouvoir récupérer l'ensemble des documents finaux du projet qui vont lui permettre:

- De calculer le niveau E+C- final du projet grâce aux métrés finaux et aux marques précises des produits et équipements posés (DPGF finaux, bons de livraisons, DOE...): c'est ce calcul final qui conduira le certificateur à délivrer ou non le label au projet.
- De remettre au MOA un dossier complet lui permettant une utilisation durable du projet (DIUO, DOE...)
- De rédiger un livre à destination des utilisateurs et un carnet d'exploitation maintenance pour le gestionnaire.

Le MOA désigne le futur exploitant du bâtiment, lui remet les documents et le convie à la formation de prise en main du bâtiment (tuilage avec MOE et entreprises, dont la formation GTC).

Outils

Charte chantier durable, comptages eau et énergie, suivi déchets...

7) Exploitation

Étape	Exploitation du bâtiment et suivi des performances
Objectif	Exploiter durablement le bâtiment avec le moindre impact carbone

Le référentiel énergie carbone, tout comme la réglementation thermique actuelle, fonctionnent sur une vérification des performances « intrinsèques » du projet, c'est à dire des performances modélisées « sur le papier ou l'ordinateur » au stade conception.

Les consommations réelles ne seront pas contrôlées ou comptabilisées.

Cependant l'impact carbone existe bel et bien en exploitation, et le succès des précédentes étapes (programmation, conception, réalisation...) ne représente qu'une petite partie du chemin et des impacts sur le cycle de vie du bâtiment.

Il convient donc de mettre en œuvre des règles et points de contrôles minimum lors des cinquante années d'exploitation de l'ouvrage

Outils Charte chantier durable, comptages eau et énergie, suivi déchets...

7) Exploitation

Étape	Exploitation du bâtiment et suivi des performances
Objectif	Exploiter durablement le bâtiment avec le moindre impact carbone

Il est donc intéressant de:

- Missionner le gestionnaire ou un bureau d'étude pour réaliser le suivi des performances du bâtiments et proposer les réglages permettant d'atteindre une consommation minimum d'eau et d'énergie.
- Effectuer un retour d'expérience pour améliorer les prochains projets du MOA.
- Toujours penser à minimiser les émissions de GES lors des opérations d'exploitation, de maintenance et de remplacement.
- Choisir des produits de remplacement sobres en carbone sur tout leur cycle de vie : **les technologies évoluant, on peut même arriver à améliorer le niveau carbone du projet en faisant les bons choix durant 50 ans.**
- Accepter de réparer uniquement la partie concernée par un désordre plutôt que de refaire le sol entier par exemple.
- Optimiser les durées de vie des éléments du bâtiment (mais ne pas manquer le remplacement des éléments sensibles pouvant avoir un impact en cascade sur les émissions du bâtiment).

La labellisation E+C-

Les organismes de certifications délivrant le label E+C-

Le label E+C- est délivré par les organismes de certification ayant passé une convention avec l'État :



• **CEQUAMI** pour la maison individuelle en secteur diffus



• **CERQUAL** pour le logement collectif et individuel groupé, les résidences services et les établissements médico-sociaux



• **CERTIVEA** pour les bâtiments non résidentiels



• **PRESTATERRE** pour le logement collectif et les maisons individuelles



• **PROMOTELEC** pour le logement collectif et les maisons individuelles

Pour les modalités d'attribution, se reporter au cahier des charges de chaque certificateur
Seuls les projets labellisés par un certificateur pourront utiliser la « marque label » et la charte graphique associée

Plus d'infos ici: <http://www.batiment-energiecarbone.fr/obtenir-le-label-a50.html>

Le label E+C- : principe général

- Le label s'obtient avec un dossier de demande de labellisation et de différents justificatifs permettant de démontrer la performance énergétique et environnementale de l'opération de construction.
- L'opération doit réussir l'atteinte conjointe d'un niveau Énergie (évalué par l'indicateur « bilan BEPOS ») et d'un niveau Carbone (évalué par l'indicateur « Carbone »).
- Le label ne peut pas être délivré sur un seul niveau Énergie ou Carbone
- Le dossier de demande de labellisation doit être accompagné de documents permettant de justifier le calcul du niveau d'énergie et du niveau carbone.

Le label E+C- : les éléments à transmettre

Pour le niveau Energie, le dossier devra comporter à minima :

- le récapitulatif standardisé de l'étude thermique RT2012 (RSET) ;
- la sortie logicielle d'étude thermique comprenant le détail de la saisie et le calcul du BILANBepos ;
- le cas échéant, les justificatifs des performances des produits et des systèmes prévus dans l'opération.

Pour le niveau Carbone, le dossier devra comporter à minima :

- le récapitulatif standardisé Energie Environnement (RSEE) de l'analyse du cycle de vie de l'opération ;
- la sortie logicielle d'étude environnementale comprenant le détail de la saisie
- une justification du quantitatif de l'ACV, elle pourra être réalisée avec le DPGF (Décomposition des Prix Générale et Forfaitaire)
- une justification du coefficient Mpark (coefficient de modulation selon le nombre et le type de place de parking pour le calcul des indicateurs C-), elle pourra être réalisée avec les règles d'urbanismes disponibles dans le PLU ;
- le cas échéant, des justificatifs d'impacts environnementaux de produits et équipements particuliers, comme par exemple la fiche technique du fluide frigorigène s'il y a un système thermodynamique dans l'opération.

En plus des éléments des deux rubriques précédentes, les certificateurs attendront :

- les plans à l'échelle orientés de l'opération ainsi que ceux des façades et des coupes
- une note de synthèse reprenant les caractéristiques techniques du bâtiment et les résultats de l'étude Energie Environnement

Le label E+C- : les grandes étapes

Le maître d'ouvrage fait une demande auprès de l'organisme de certification au plus tard à l'APS.

La vérification s'effectue en deux temps :

- en phase conception sur la base des pièces écrites du dossier de demande
- en phase chantier, juste avant la réception, par une visite sur le site de construction.

En phase conception, la vérification s'effectue sur pièces justificatives. Le référent de la certification étudie les documents qui constituent le dossier.

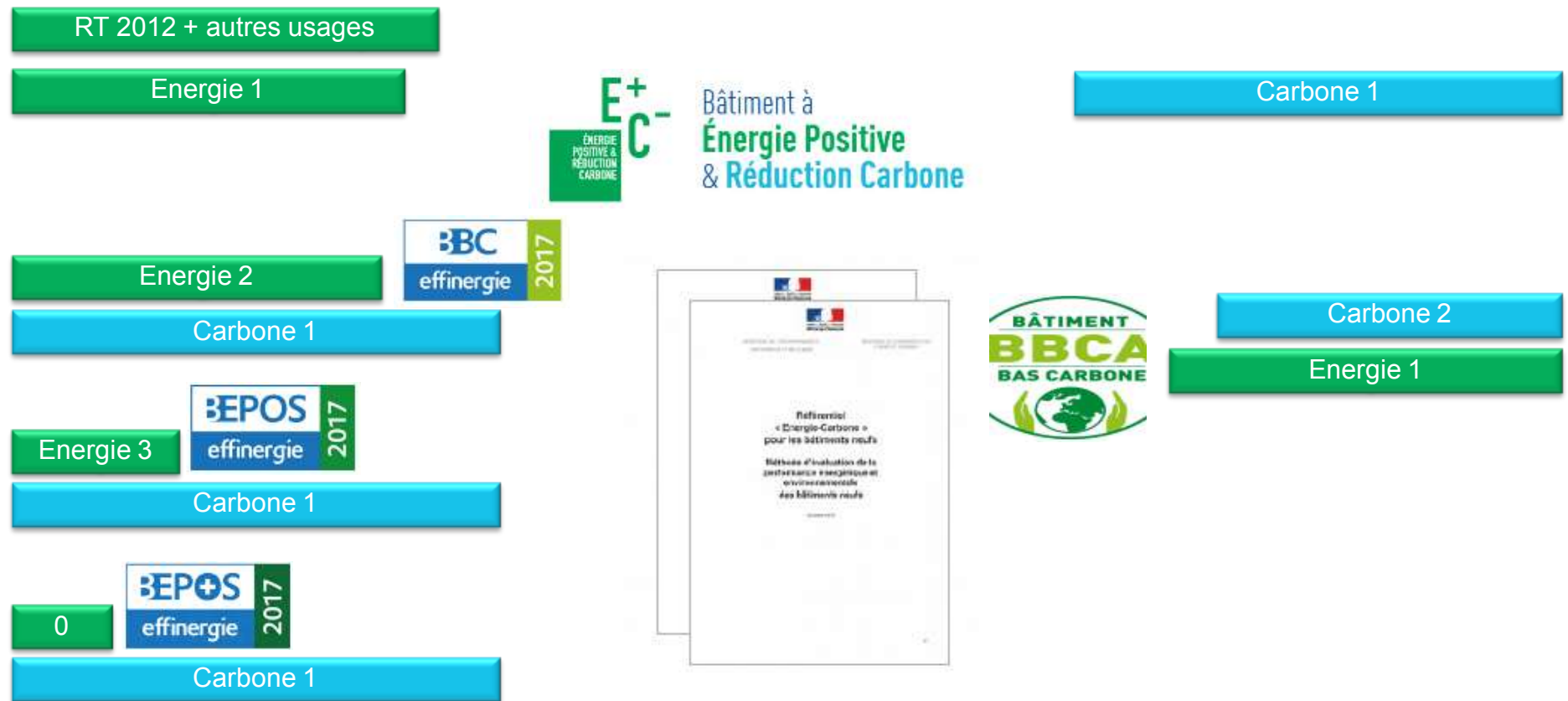
Tout élément qui remettrait en cause l'atteinte des niveaux « Energie » et « Carbone » visés par l'opération sera notifié au demandeur à travers un échange constructif.

Le travail de vérification en phase conception est réalisé en temps masqué de l'avancement de la construction de l'opération et dure en moyenne un mois. A l'issue de cette étape une attestation de conformité provisoire « phase études » avec le niveau indiqué est délivrée.

En phase chantier puis réception:

- la vérification s'effectue sur pièces justificatives et par une visite sur site. Le dossier de demande doit être mis à jour, le certificateur aura besoin :
 - du dossier d'ouvrage exécuté
 - du RSET et du RSEE mis à jour
- Comme à l'étape précédente, le référent vérifie la conformité de la demande mise à jour vis-à-vis des exigences du label E+C-. Il propose ensuite au demandeur une visite du site avant la réception en vue de contrôler la conformité de la mise en œuvre avec les pièces écrites qu'il a préalablement étudiées. Cette visite se déroule sur une journée par une méthode d'échantillonnage.
- Lorsque le contrôle met en évidence une ou plusieurs non-conformités, le demandeur s'engage à remettre en conformité les éléments concernés dans les plus brefs délais, et au plus tard dans un délai de 12 mois après réception des travaux .
- A l'issue de cette étape, ou une fois toutes les non-conformités levées, l'organisme transmet au demandeur une attestation définitive d'atteinte des exigences du label sur les niveaux visés. Elle certifie du niveau « Energie » et « Carbone » de l'opération de construction

Les labels Effinergie et BBCA par rapport au référentiel E+C-



Pour en savoir plus : BBCA : <https://www.batimentbascarbonate.org/>
Effinergie : <https://www.effinergie.org/web/>

Titre	auteur	date	lien
Conduite d’opération basse énergie – repères méthodologiques	CETE (Cerema) Est	2008	
Analyse du cycle de vie des bâtiments en conception - Témoignages et propositions de la communauté francilienne d’expérimentation : janvier 2013 - juillet 2014	ADEME IdF IFPEB Ekopolis	2014	https://www.ifpeb.fr/2016/03/16/dix-retours-dexperience-lacv-ecoconception-batiments/
Guide “Prescription et Analyse du Cycle de Vie”,	IFPEB	2012	https://www.ifpeb.fr/ressources/guide-prescription-analyse-cycle-de-vie/
Guide Biotech: l’énergie grise des matériaux et des ouvrages	ARENE IdF et ICEB	2012	https://www.areneidf.org/publication-arene/guide-bio-tech-l%C3%A9nergie-grise-des-mat%C3%A9riaux-et-des-ouvrages
Fiches thématiques sur les matériaux biosourcés dont fiche « intégrer les matériaux biosourcés dans les marchés »	DREAL Centre	2017	http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/fiches-thematiques-sur-les-materiaux-biosources-a2480.html

Liens utiles pour aller plus loin :

- www.batiment-energiecarbone.fr

- www.mooc-batiment-durable.fr

- Mallette pédagogique : http://aicvf.org/comite-technique/mallette_pedagogique/

- **Guide ADEME, Des produits biosourcés durables pour les acheteurs publics et privés (clés pour agir), 2019**
<https://www.ademe.fr/produits-biosources-durables-acheteurs-publics-privés>
- **Guide pratique, achat public innovant. Direction des Affaires Juridiques (DAJ), Observatoire économique de la commande publique (OECF) Ministère de l'Économie et des Finances, 2019 :**
<https://www.economie.gouv.fr/daj/publication-guide-pratique-achat-public-innovant-oecf>
- **Guide Ministère de la Transition Ecologique, les matériaux de construction biosourcés dans la commande publique, avril 2020:**
<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-materiaux-biosources-dans-la-commande-publique-a5249.html>
- **Code de la Commande publique, 2020**